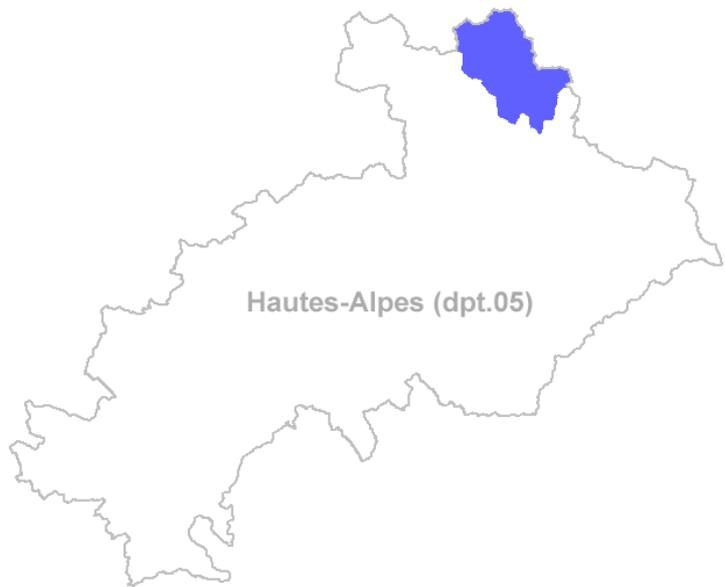


Site Natura 2000 FR9301499 « Clarée »



DOCUMENT D'OBJECTIFS

NOTE DE SYNTHÈSE

STRUCTURE OPÉRATRICE : COMMUNE DE NÉVACHE



VERSION FINALE VALIDÉE – MARS 2016



Direction Départementale des Territoires
des Hautes-Alpes

MAÎTRE D'OUVRAGE

Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et Logement – Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Provence Alpes Côte d'Azur – Direction Départementale des Territoires des Hautes-Alpes.

Suivi de la démarche : DREAL PACA (Jean-Christophe DAUDEL, Jean-Marc SALLES), DDT05 (Claudine POTIN, Francine LEBER-BOYER).

OPÉRATEUR NATURA 2000

Commune de Névache + sous-traitance technique à ECODIR (Philippe GILLOT).

RÉDACTION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

Rédaction / Coordination / Synthèse : Agnès VIVAT, animatrice départementale N2000.

Contribution / Relecture : Philippe GILLOT (ECODIR), Sylvain ABDULHAK (CBNA), Jean-Marc SALLES (DREAL PACA).

Validation scientifique : Marcel BARBERO, rapporteur et Président du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel PACA.

INVENTAIRES ET CARTOGRAPHIES

Inventaires et cartographie des habitats et de la flore terrestres : ECODIR + CBN Alpin

Inventaires et cartographie de la faune : ECODIR

Inventaires et cartographie des Insectes : ECODIR, association PROSERPINE, données CEN-PACA

Diagnostic socio-économique : Agnès VIVAT

PHOTOGRAPHIES

Crédits indiqués sous chacune des images.

RÉFÉRENCE À UTILISER

Mairie de Névache, 2015. Document d'Objectifs du site Natura 2000 « Clarée » (FR9301499). Note de Synthèse. 42 pages.

SOMMAIRE

1PRESENTATION DE NATURA 2000.....	8
1.1Le réseau européen Natura 2000.....	8
1.2Une démarche concertée et contractuelle.....	8
1.3Quelques chiffres.....	8
2DIAGNOSTIC.....	9
2.1Données administratives générales.....	9
2.2Données abiotiques générales.....	9
2.3Zonages écologiques.....	10
2.3.1Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF).....	10
2.3.2Parc national des Ecrins.....	11
2.3.3Site classé « Ensemble formé par la vallée de la Clarée et la Vallée Etroite ».....	11
2.3.4Marais de Névache.....	11
2.3.5Espace Naturel Sensible « La Clarée et ses zones humides ».....	11
2.4Activités humaines	12
2.5Données biotiques.....	14
2.5.1Habitats d'intérêt communautaire.....	14
2.5.1.1Habitats agro-pastoraux.....	14
2.5.1.2Habitats humides.....	16
2.5.1.3Habitats forestiers.....	18
2.5.1.4Habitats rocheux.....	20
2.5.2Espèces végétales d'intérêt communautaire.....	22
2.5.2.1Lichens.....	22
2.5.2.2Flore vasculaire.....	22
2.5.3Les espèces animales d'intérêt comunautaire.....	23
2.5.3.1Insectes.....	23
2.5.3.2Amphibiens et reptiles.....	23
2.5.3.3Chauves-souris.....	24
2.5.3.4Autres mammifères.....	24
2.5.3.5Oiseaux.....	25
2.5.3.6Habitats d'espèces.....	25
2.5.4Récapitulatif des espèces inscrites à l'annexe 2.....	25
2.6Enjeux et objectifs de conservation des habitats et espèces du site.....	26
2.6.1Les enjeux de conservation.....	26
2.6.2Les Objectifs de conservation.....	27
3STRATÉGIE DE GESTION.....	29
3.1Les grands leviers d'actions.....	29
3.2Les zones d'intervention.....	30
4LES ACTIONS.....	31

4.1 Les 5 volets d'action.....	31
4.1.1 Volet A : Actions de gestion des milieux naturels et des espèces.....	31
4.1.2 Volet B : Bonnes pratiques – Charte Natura 2000.....	31
4.1.3 Volet C : Actions de gestion de la fréquentation, d’information et de sensibilisation.....	31
4.1.4 Volet D : Animation du site.....	32
4.1.5 Volet E : Études et suivis.....	32
4.2 Les différentes modalités de mise en œuvre des actions.....	32
4.2.1 Les mesures contractuelles : Contrats Natura 2000 et MAEC.....	32
4.2.1.1 Les MAEC ou contrats Natura 2000 agricoles.....	32
4.2.1.2 Les Contrats Natura 2000.....	32
4.2.2 La Charte Natura 2000.....	33
4.2.2.1 La Charte.....	33
4.2.2.2 L’exonération de la TFNB.....	33
4.2.3 Autres financements – les conventions.....	33
5 TABLEAU DE SYNTHÈSE DES MESURES DE GESTION.....	34
6 ESTIMATIF FINANCIER.....	37
7 PROJETS, PLANS ET PROGRAMMES : ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000 ET ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE.....	40
7.1 Évaluation des incidences Natura 2000.....	40
7.2 Évaluation environnementale.....	42

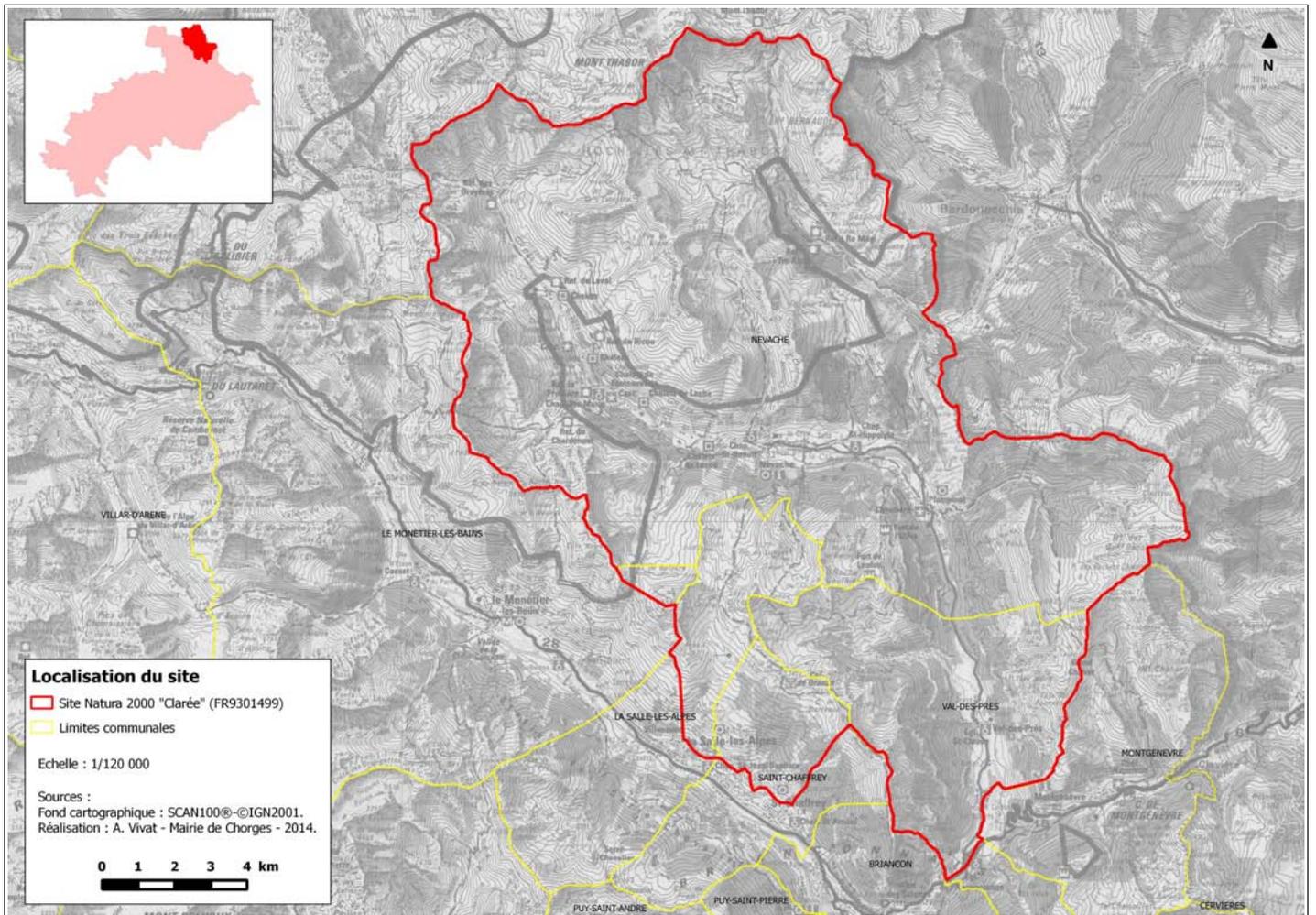
INTRODUCTION

Carrefour bioclimatique entre les Alpes du sud, les Alpes du nord et les Alpes piémontaises, le territoire de la Clarée et de la vallée Etroite représente **un site d'un grand intérêt écologique**. Il possède une biodiversité remarquable, tant au niveau de la flore (plus de 1 000 espèces) et de la faune, qu'au niveau des habitats naturels et des écosystèmes. La superficie significative (26 000 ha), l'amplitude altitudinale (de 1 350 à plus de 3 178 mètres), la variété des situations topographiques, géologiques et microclimatiques sont autant de facteurs favorables à la diversité du monde vivant.

Plus de 30 habitats d'intérêt communautaire sont représentés, couvrant près de 90% du site, ce qui en fait un site d'importance majeure pour le réseau Natura 2000. En effet, on rencontre de nombreux types de formations végétales : les fourrés bas de Pin mugo (un des rares sites français), les pelouses alpines à Laïche rigide des Alpes orientales, les pelouses steppiques et éboulis à Bérardie laineuse des Alpes du Sud ou bien encore les zones humides et les tourbières à Sphaignes caractéristiques des Alpes du Nord. On notera l'importante diversité forestière, avec des formations exceptionnelles telles que la remarquable Sapinière du Bois Noir ou encore les Cembraies-mélézin de Côte Rouge. On rencontre également de belles prairies de fauche de montagne en fond de vallée.

Malgré la forte richesse biologique recensée à ce jour, certains secteurs difficiles d'accès restent encore mal connus. En outre, certains groupes taxonomiques tels que les chiroptères ont été peu étudiés. Les futurs inventaires scientifiques devront permettre de mieux connaître la biodiversité du site et de confirmer le statut de certaines espèces d'intérêt communautaire.

Le site concerne cinq communes : Le Monétier-les-Bains, Névache, La Salle-les-Alpes, Saint Chaffrey, Val des Prés. Les principales activités économiques concernant le site sont l'agriculture (pastoralisme) et le tourisme (estival et hivernal).



Localisation du site FR9301499 « Clarée ».

1 PRESENTATION DE NATURA 2000

1.1 Le réseau européen Natura 2000

Le réseau Natura 2000 comprend les sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne (UE). Il a pour objectif de **favoriser le maintien de la biodiversité**, sur le territoire des 28 pays de l'Europe, **tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales**.

Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire. Cet objectif peut requérir le maintien, voire l'encouragement, d'activités humaines adaptées. Il s'agit d'une approche par milieux (par « habitats ») qui implique une gestion territoriale dans une démarche de développement durable.

Le réseau Natura 2000 est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes :

- la « **Directive Oiseaux** » (79/409/CEE du 2 avril 1979) concernant la conservation des oiseaux sauvages qui aboutit à la désignation de Zones de Protection Spéciales (ZPS),
- la « **Directive Habitats-Faune-Flore** » (92/43/CEE du 21 mai 1992) concernant la conservation des milieux naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, au titre de la quelle des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) sont désignées.

1.2 Une démarche concertée et contractuelle

Pour la gestion de ses sites Natura 2000, la France a opté pour la voie de la concertation et de la contractualisation. Un **comité de pilotage (COPIL)** est constitué pour chaque site. Le comité, présidé par un élu local regroupe l'**ensemble des acteurs concernés** par le site Natura 2000 : services publics, collectivités, propriétaires, associations, agriculteurs, usagers, scientifiques... Il établit le **document d'objectifs (DOCOB)** du site et suit sa mise en oeuvre, après l'approbation par le préfet. Ce document **fixe les objectifs et définit les mesures** de toute nature qui peuvent **contribuer à la préservation des espèces et habitats** justifiant la création du site. Le comité de pilotage choisit une structure porteuse (collectivité territoriale ou groupement de collectivités) qui est chargée de la réalisation du document d'objectifs et du suivi de sa mise en oeuvre. Cette structure peut faire appel à des opérateurs ou animateurs.

La démarche Natura 2000 privilégie la **participation active des acteurs locaux** à travers différents dispositifs de gestion des sites : les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), les contrats Natura 2000 et la Charte Natura 2000 (voir paragraphe 4.2).

1.3 Quelques chiffres

En France, la constitution du réseau terrestre a été achevée en 2006 – 2007. Le réseau est complété depuis 2008 par des sites marins.

En région Provence Alpes Côte d'Azur, le réseau Natura 2000 comprend 125 sites dont 13 sites marins. Au total, il couvre plus de 30% de la superficie régionale (1,3 million d'hectares).

Les Hautes-Alpes, situées au carrefour des Alpes et de la Méditerranée, abritent une forte biodiversité dans des milieux naturels variés. Le département comprend 23 sites sur 38,2% du territoire :

- 16 sites "Habitats" sur 126 communes
- 7 sites "Oiseaux" sur 43 communes

2 DIAGNOSTIC

2.1 Données administratives générales

Tableau 1 : Fiche d'identité du site et données administratives

Carte d'identité du site Clarée	
Région	Provence Alpes Côte d'Azur (PACA)
Département	Hautes Alpes (05)
Communes	Le Monétier-les-Bains, Névache, La Salle-les-Alpes, Saint Chaffrey, Val des Prés
Superficie	25732 ha
Altitude minimale	1350 mètres
Altitude maximale	3178 mètres
Région biogéographique	Alpine
Sites Natura 2000 limitrophes	- au nord (Savoie) : FR8201778 « Landes, prairies et habitats rocheux du Massif du Mont Thabor » (limitrophe) ; - à l'ouest (Italie) : IT1110049 « Les Arnaud e Punta Quattro Sorelle » (limitrophe), IT1110043 « Pendici del Monte Chaberton » et IT1110052 « Oasi xeroterminica di Puys - Beaulard » ; - au sud : FR9301503 « Rochebrune - Izoard - Vallée de la Cerveyrette » ; - à l'est : FR9301498 « Lautaret - Combeynot - Ecrins » et FR9310036 « Ecrins ».

Tableau 2 : Dates marquantes de l'élaboration du Document d'Objectifs

Date	Événement
30 avril 2006	Proposition comme site d'importance communautaire (SIC)
21 septembre 2006	Arrêté préfectoral définissant la composition du comité de pilotage (COFIL)
11 juillet 2008	Première réunion du Comité de Pilotage du site : la Commune de Névache est désignée « Structure opératrice » pour l'élaboration du Document d'Objectifs.
24 novembre 2008	Signature de la première convention cadre confiant à la commune de Névache la mission d'opérateur. Plusieurs avenants ont été signés depuis pour prolonger la date de réalisation.
2 juin 2010	Le site passe au statut de Zone Spéciale de Conservation, par Arrêté Ministériel.
29 octobre 2014	Réunion du comité de pilotage validant le Tome 1 « Diagnostic, enjeux et objectifs de conservation »
xxxxxxxxxx	Réunion du comité de pilotage validant le Tome 2 « Objectifs et mesures de gestion »

2.2 Données abiotiques générales

Données abiotiques générales	Qualification
Géologie, géomorphologie, topographie	Le site est en grande partie compris dans la zone briançonnaise caractérisée par une grande diversité géologique résultant d'une genèse complexe. Ce massif constitue sur le plan géologique, un ensemble assez cohérent, car il appartient à la zone interne, charriée, et se différencie de ceux situés plus à l'ouest dans le domaine externe, représentés par le massif du Pelvoux-Écrins. Après la formation de la chaîne alpine, les glaciations de l'ère quaternaire ont façonné les paysages alpins actuels. Dans la vallée de la Clarée, on peut distinguer schématiquement deux zones géologiques principales de part et d'autre de Névache : - une région à dominante siliceuse à l'amont (grès et schistes du Houiller, quartzites) - et une région à dominante calcaire à l'aval (calcaires dolomitiques,

	cargneules, gypses, calschistes jurassiques). Dans le vallon des Acles apparaît la zone des schistes lustrés piémontais, ainsi que quelques roches vertes (ces dernières étant surtout représentées dans le massif du Chenaillet au sud du col de Montgenèvre). A ces roches très variées viennent s'ajouter de nombreux dépôts glaciaires (moraines et blocs erratiques). Les éboulis, cônes de déjection, gorges de raccordement (Creuset, Roubion...), éléments bien visibles dans le paysage, attestent d'une érosion postglaciaire intense.
Climat	La vallée de la Clarée fait partie du secteur interne des Alpes sud-occidentales, dont le climat est caractérisé par une assez grande sécheresse (situation d'abri), des écarts thermiques élevés et un très grand ensoleillement. Elle est au carrefour de trois grandes tendances climatiques : – méditerranéo-montagnarde au sud, –continentale marquée d'influences océaniques au nord-ouest, – insubrienne à l'est. L'amplitude altitudinale et la diversité des expositions accentuent les contrastes climatiques.
Hydrologie	Les facteurs hydrologiques (pente, débit, régime des cours d'eau...) sont autant d'éléments déterminants de l'évolution des milieux naturels. Ils jouent un rôle essentiel dans le modelé du paysage. Le régime de la Clarée, du torrent de la Vallée Etroite et de leurs affluents est de type nival, avec des hautes eaux au printemps lors de la fonte des neiges ; l'étiage apparaît progressivement au cours de l'été et atteint le niveau minimal en fin de saison, avant les pluies d'automne. Ce régime moyen est souvent perturbé par des crues brutales : les torrents de boue dévalant les versants, et les avalanches en hiver sont des phénomènes courants.

2.3 Zonages écologiques

Hormis le statut de site Natura 2000, d'autres procédures en lien avec l'environnement ou l'économie du site existent ou sont à l'étude. Le Document d'Objectifs se doit de veiller à leur cohérence et à leur compatibilité avec les objectifs de la Directive Habitats.

2.3.1 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

8 ZNIEFF de type 1

Code	Nom	Superficie (ha)	Communes concernées
ZNIEFF 930020102	Massif des Cerces – Grand lac de Monêtier – Aiguillette du Lauzet – Col du Chardonnet – Tête de la Cassille	2 518	Monêtier-les-Bains Névache
ZNIEFF 930020104	Marais de Névache et partie inférieure du Bois Noir	167	Névache
ZNIEFF 930020105	Bas du versant adret entre Névache et le pont de Fanager	260	Névache
ZNIEFF 930020106	Marais de pente entre le col du Granon et Puy Chirouzan	82	Saint Chaffrey La Salle les Alpes
ZNIEFF 930020107	Vallée de la Clarée et ses versants entre Plampinet et Val-des-Prés	2 396	Névache Saint Chaffrey Val des Prés
ZNIEFF 930020108	Fond de la vallée de la Clarée entre Val-des-Prés et la Vachette – Marais du Rosier	236	Montgenèvre Val des Prés
ZNIEFF 930020384	Zones humides du pont de la Souchière	37	Névache
ZNIEFF 930020385	Versant ubac de Névache, de Côte Rouge au ruisseau de l'Oule	384	Névache La Salle les Alpes

1 ZNIEEF de type 2

Code	Nom	Superficie (ha)	Communes concernées
ZNIEFF 930012793	Massif des Cerces – Mont Thabor – Vallées Etroite et de la Clarée	30 192	Briançon Monêtier-les-Bains Montgenèvre Névache La Salle les Alpes Saint Chaffrey Val des Prés

2.3.2 Parc national des Ecrins

Le site Natura 2000 « Clarée » se situe en partie dans la zone d'adhésion. Un petit secteur est concerné (164ha sur la commune du Monêtier-les-Bains) : col de Buffère et versant nord-ouest du Grand Aréa.

2.3.3 Site classé « Ensemble formé par la vallée de la Clarée et la Vallée Etroite »

La Vallée de la Clarée et la Vallée Etroite sont classés au titre de la loi du 2 mai 1930 sur « la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, légendaire ou pittoresque » par le décret du 31 juillet 1992. La conséquence essentielle du classement est de soumettre toute modification de l'état ou de l'aspect du site à autorisation spéciale, délivrée par le ministre chargé des sites ou par le préfet du département selon l'importance des travaux et après avis de la CDNPS (Commission Départementale Nature, Paysages et Sites).

2.3.4 Marais de Névache

Le marais de Névache fait partie, avec le marais du Bourget à Cervières, des plus grands ensembles tourbeux du Briançonnais et abrite des milieux et une flore particulièrement remarquables. A ce titre le site avait été intégré au programme Life « Conservation des tourbières de France » (1996-1999). Ce programme aura permis de faire le point sur les richesses naturelles, mais aussi sur l'évolution historique et actuelle du site. Il a également contribué à mener une réflexion sur sa gestion au regard des mutations de l'agriculture (déprise) et des usages (développement du tourisme) dans les vallées de montagne.

Ce travail, complété par des campagnes de terrain en 2004, a nourri le plan de gestion, qui vise avant tout à évaluer les modes d'intervention mis en œuvre jusqu'en 2004 et proposer des pistes de gestion basées sur la mobilisation des ressources locales. Ce plan de gestion a été révisé en 2015.

2.3.5 Espace Naturel Sensible « La Clarée et ses zones humides »

La Clarée fait partie des 47 sites pré-sélectionnés pour figurer au Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles. Cependant ce site n'a pas été retenu parmi les 15 sites prioritaires sur lesquels des actions ont directement été engagées. Mais du fait de l'existence d'une volonté locale de protéger ce site et d'une dynamique déjà bien en place avec le CEN-PACA, des actions ont d'ores et déjà pu être financées dans le cadre de la révision du plan de gestion du Marais de Névache (voir paragraphe précédent).

2.4 Activités humaines

Activités humaines	Quantification	Qualification
Agriculture	12 alpages et 2 parcours d'intersaison	<p>La fauche permet le maintien d'une végétation herbacée exclusive, en interdisant le développement des espèces ligneuses. Les prairies qui continuent à être fauchées sont prioritairement les parcelles mécanisables et faciles d'accès. Les risques concernant les prairies de fauche sont donc un abandon progressif et/ou une transformation en surfaces pâturées ou une intensification des pratiques sur les prairies les plus productives.</p> <p>Alpages : l'objectif est de favoriser une gestion pastorale qui permette de maintenir, à long terme, la qualité écologique et pastorale des habitats. Les paramètres d'exploitation des alpages – chargement, période et durée de pâturage, mode de conduite - doivent ainsi être compatibles avec la ressource et prendre en compte la fragilité de certains milieux ainsi que la présence d'espèces sensibles.</p> <p>Les pâturages d'intersaison sont utilisés avant la montée en alpage (mai-juin) et après la descente des troupeaux (octobre). Ces parcours sont composés de prairies, de pelouses et de landes. Les mesures de gestion pastorale permettent d'adapter le pâturage à la ressource disponible et aux contraintes environnementales, en jouant sur la taille du troupeau, la durée et la période de pâturage, la gestion des parcs, l'optimisation du parcours.</p> <p>Les pelouses sèches sont soumises à une dynamique d'embroussaillage, notamment en raison de la diminution de la pression pastorale. L'axe de gestion à poursuivre est donc de maintenir ou redynamiser l'activité agropastorale par un pâturage extensif, propice au contrôle de l'expansion des ligneux. Ce pâturage peut être accompagné le cas échéant d'actions ciblées de débroussaillage.</p>
Sylviculture	6 forêts publiques (2 domaniales et 4 communales)	<p>Les milieux forestiers concernent 21% du site. Une grande part des forêts publiques du site correspondent à une série « hors-cadre » où aucune intervention sylvicole n'est effectuée en raison des contraintes topographiques. Par ailleurs des superficies importantes sont « en repos », c'est à dire qu'aucune intervention n'y sera faite pendant la durée des aménagements forestiers.</p> <p>Les parties exploitées sont quant à elles traitées en futaies irrégulières, entraînant une moindre artificialisation du milieu par rapport à un traitement en futaie régulière. Néanmoins des risques résiduels peuvent subsister et résident notamment dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la création et l'entretien des pistes et traînes ; - l'exploitation de secteurs à fort potentiel de biodiversité (forêts « anciennes ») ; - les dates d'exploitation par rapports à la présence d'espèces sensibles (Tétras-lyre...); - les secteurs exploités et les méthodes employées par rapports à la présence d'espèces ou de milieux sensibles (Sabot de vénus, zones humides, ruisseaux...).
Chasse et pêche	4 ACCA, une société de chasse et une AAPPMA	<p>La chasse est particulièrement ancrée dans l'histoire de ce massif et fait partie intégrante de la vie des montagnards. Les modes de chasse employés sont essentiellement des modes de chasse individuels qui favorisent une bonne connaissance du territoire et des espèces qui y vivent : ongulés de montagne (chamois et mouflon), cerfs et chevreuils, lièvres (communs et variables), galliformes de montagne. Des diagnostics de l'habitat de reproduction du tétras-lyre ont été réalisés sur Névache et Val des Prés.</p>

		<p>La Clarée figure parmi les rivières les plus poissonneuses du département et nombreux sont les pêcheurs qui la classent comme « La » rivière des Hautes-Alpes. Les cours d'eau sont tous de première catégorie, dans le domaine salmonicole, l'espèce repère étant la Truite fario. Les lacs sont tous situés au-dessus de 1800 m d'altitude et en classés en 1ère catégorie piscicole. 14 sont alevinés (truite arc-en-ciel, truite fario, saumon de fontaine, omble chevalier).</p>
Tourisme	<p>Capacité d'accueil : 5000 lits en Clarée</p>	<p>Randonnée pédestre : potentialités très vastes. L'impact de la randonnée et de la fréquentation pédestre est difficile à évaluer. Il peut se traduire par le piétinement de milieux sensibles, notamment les zones humides et la dégradation directe de certains milieux naturels par érosion, la perturbation de la faune sauvage et la cueillette de plantes.</p> <p>VTT : de très nombreux parcours existent en Clarée et plus globalement dans le massif des Cerces, tous assez voire très exigeants et engagés. Le principal impact est l'érosion des sols provoqué par le passage répété et les dérapages.</p> <p>Escalade : toutes les facettes de l'activité sont représentées (couennes, grandes voies, écoles d'escalade, voies montagne). Les sites les plus fréquentés sont le Rocher qui Répond, le rocher d'escalade de Lacou et la Paroi des Militaires. Cette activité peuvent être une source de dérangement pour les espèces (faune et flore) trouvant refuge dans les falaises.</p> <p>Vol libre : Sites d'envol du col du Granon très fréquentés car faciles d'accès avec un excellent rendement thermique. Dérangement potentiel des rapaces si vol à proximité des aires en périodes de nidification et des ongulés si vol près des hardes.</p> <p>Ski de fond : 100km de pistes damées en Clarée. Dérangement potentiel de la faune lors du damage.</p> <p>Ski de randonnée : nombreux itinéraires identifiés, avec jonction vers la Guisane et la Maurienne via le Thabor. C'est un haut lieu de pratique dans les Hautes-Alpes avec une cinquantaine de sommets skiables identifiés de toutes difficultés. Risque de dérangement potentiel des zones d'hivernage de galliformes de montagne (tétras-lyre et lagopède).</p> <p>Manifestions sportives (trails (de Serre Chevalier, SkyRace), ski de fond (marathon de la Clarée), courses d'orientation...)</p>
Autres activités	<p>Grand Champ de Tir Temporaire Rochilles Mont Thabor</p>	<p>Le site Natura 2000 Clarée est concerné par des activités d'entraînement militaire sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> – le Grand Champ de Tir Temporaire Rochilles Mont Thabor ; – le poste de montagne au Camp des Rochilles ; – le champ de tir temporaire du Granon sur la commune de Val des Prés ; – le casernement du Granon à Saint Chaffrey. <p>Les exercices sont généralement programmés sur deux périodes tous les ans (printemps/automne). Les manœuvres d'artillerie, d'infanterie et de cavalerie peuvent se dérouler sur deux semaines consécutives. Les tirs réels ne représentent que 3 à 4 jours de tirs par semaine hors week-end.</p> <p>L'évaluation de l'impact de cette activité n'a jamais été réalisée. La conséquence directe des tirs d'obus est la destruction durable des habitats et des espèces aux endroits des impacts. Par ailleurs, de nombreux éclats métalliques sont présents sur le site. Ces objets peuvent présenter certains risques pour le bétail. Enfin la faune est également perturbée lors des tirs, notamment les galliformes et les ongulés.</p>

Projets	Reconstruction de la STEP de Névache Electrification Vallée Etroite Protection contre les risques naturels autres (crues, inondations, chutes de blocs, avalanches...)
----------------	--

2.5 Données biotiques

2.5.1 Habitats d'intérêt communautaire

35 habitats naturels d'intérêt communautaire, dont 7 habitats d'intérêt communautaire prioritaire ont été identifiés sur le site "Clarée", couvrant **96,1 % de la superficie du site**.

Par grands types de milieux, les habitats se répartissent ainsi :

	Nombre d'habitats d'intérêt communautaire	Nombre d'habitats d'intérêt communautaire prioritaires	Superficie (ha)	% de la superficie du site
Habitats agropastoraux	9	1	8 704	34 %
Habitats humides	10	2	481	1,9 %
Habitats forestiers	7	3	4 501	17,6 %
Habitats rocheux	9	1	10 911	42,6 %
Habitats autres, hors directive	0	0	1 007	3,9 %

2.5.1.1 Habitats agro-pastoraux

Ils sont prépondérants sur le site. A eux seuls, ils représentent plus d'un tiers de la superficie du site. Neuf sont désignés d'intérêt communautaire, dont un habitat prioritaire : les pelouses à Nard raide riches en espèces. Le maintien de leur bon état de conservation dépend du maintien des pratiques agro-pastorales extensives que sont la fauche et le pâturage.

HABITATS AGROPASTORAUX	
H4060	Landes alpines et boréales
Surface :	2 772 ha (soit 10,8 % du site).
Localisation :	Landes à Azalée naine (très localisées, Vallée Etroite), à Rhododendron (large répartition dans le subalpin supérieur d'ubac, sur silice surtout), à Airelle et Camarine (sur silice, subalpin supérieur et alpin inférieur), à Genévrier nain (remplace la rhodoraie à l'adret, sur silice et calcaire), à Genévrier sabine (pentes rocheuses calcaires, basse et moyenne Clarée, Vallée Etroite), à Dryade (croupes rocailleuses ventées du subalpin et alpin inférieur, surtout sur calcaires et schistes).
Description :	Complexe d'habitats largement répartis dans le site, correspondant à des conditions écologiques diversifiées. Formations sous-arbustives souvent présentes en mosaïque avec des formations rocheuses, des pelouses et prairies. Intérêt phytosociologique et floristique (Dracocéphale d'Autriche, Ancolie alpine, Azalée naine, divers Lycopodes), intérêt faunistique (zones refuges et de nidification pour les galliformes de montagne, entomofaune diversifiée).
Dynamique :	Les landes subalpines sont susceptibles de se reboiser spontanément en cas de diminution de la pression pastorale (hors secteurs d'éboulis ou d'avalanches). Les landines d'altitude (à Airelle bleue sur silice, à Dryade sur calcaire) sont stables. Localement, certaines landes peuvent être dégradées par le piétinement du bétail.
Principales activités concernées	Pastoralisme, activités de pleine nature, activités militaires, risques naturels
Etat de conservation	Excellent
Enjeu	Fort
H4090	Landes oroméditerranéennes endémiques à genêts épineux
Surface :	11 ha (soit 0,04 % du site).
Localisation :	Habitat présent sur les sols rocailloux du subalpin d'adret, notamment sur les grès houillers en rive gauche de la Haute Clarée et sur le versant Guisane du col du Granon, moins répandu sur les zones calcaires du site.
Description :	Landes à végétation thermophile peu recouvrante, souvent en gradins, dominées par les graminées et les touffes épineuses d'Astragale sempervirente. Grande diversité floristique et entomologique (dont les lépidoptères).
Dynamique :	La dynamique de la végétation est lente, en raison des conditions sévères du milieu. L'habitat peut être colonisé par les genévriers (Genévrier commun, G. nain ou G. sabine), mais le pastoralisme ralentit ou empêche cette évolution.
Principales activités concernées	Pastoralisme, activités de pleine nature, activités militaires, risques naturels
Etat de conservation	Bon
Enjeu	Moyen

H5130	Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires
Surface :	120 ha (soit 0,5 % du site).
Localisation :	Landes ouvertes du montagnard et du subalpin inférieur d'adret, surtout sur calcaire mais aussi sur grès houillers (Clarée, Vallée Etroite et Guisane).
Description :	Colonisent les anciennes terrasses de culture. Souvent en mélange avec le groupement endémique à Epine-vinette et Prunier de Briançon. Nombreux rosiers sauvages.
Dynamique :	La dynamique des fruticées à Genévrier commun est étroitement liée aux pratiques agro-pastorales (évolution vers la pinède sylvestre dans les secteurs abandonnés).
Principales activités concernées	Pastoralisme, activités de pleine nature, chasse, aménagements, activités militaires, risques naturels
Etat de conservation	Bon
Enjeu	Moyen
H6150	Pelouses boréo-alpines siliceuses
Surface :	874 ha (soit 3,4 % du site). En mélange avec 6230.
Localisation :	Ces pelouses sont bien représentées dans l'étage alpin des zones siliceuses (sur grès houillers et quartzites) en Haute Clarée et en Vallée Etroite.
Description :	Formations herbacées rases (plantes naines plaquées au sol, Saule herbacé dans les combes à neige), sur des replats, dépressions et pentes exposées au nord. Cet habitat abrite de nombreuses plantes artico-alpines et les cortèges entomologiques associés.
Dynamique :	Les conditions climatiques d'altitude, trop rudes, ne permettent pas l'installation de landes ou de boisements. Habitat stable, dont le maintien n'est pas tributaire des activités pastorales (localement, certaines pelouses peuvent être dégradées par le piétinement des troupeaux).
Principales activités concernées	Pastoralisme, activités de pleine nature, activités militaires, risques naturels
Etat de conservation	Bon
Enjeu	Moyen
H6170	Pelouses calcaires alpines et subalpines
Surface :	1608 ha (soit 6,3 % du site).
Localisation :	Ces pelouses sont très bien représentées dans les étages subalpin et alpin des zones calcaires (Vallée Etroite, Thures, Acles, Granon, Cerces). Physionomie variable selon l'altitude, l'exposition, le sol (sol riche en base, de profondeur et teneur en eau variables selon la topographie).
Description :	Pelouses calcicoles sèches, ouvertes, en gradins et en guirlandes sur pentes en espalier (à Sesslerie, Avoine des montagnes ou de Parlatore). Grande richesse floristique (nombreuses plantes patrimoniales, dont groupement remarquable à <i>Carex firma</i>) et entomologique (lépidoptères). // Pelouses des crêtes alpines ventées (à <i>Elyna</i>), rases et à fort recouvrement herbacé (nombreuses espèces artico-alpines patrimoniales). // Pelouses fraîches des ubacs calcaires et des secteurs soumis à un enneigement prolongé (à Laïche ferrugineuse, Fétuque violette, et groupements apparentés), à fort recouvrement herbacé (grande richesse floristique, patrimoine entomologique associé).
Dynamique :	Pelouses climaciques stables dans l'étage alpin (les conditions climatiques trop dures ne permettent pas l'installation de landes et de boisements). // Dans l'étage subalpin, en l'absence de pression pastorale, ces pelouses peuvent être colonisées par des landes (à Genévrier nain, Raisin d'ours, Airelles ou Rhododendron selon l'exposition, la pente et le type de sol). Evolution lente vers des boisements mixtes (à Mélèze et Pin à crochets, plus rarement Pin cembro). // Localement certains secteurs des croupes ventées et des pentes rocailleuses sont érodés par les troupeaux.
Principales activités concernées	Pastoralisme, activités de pleine nature, activités militaires, risques naturels
Etat de conservation	Excellent/Bon
Enjeu	Fort
H6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>)
Surface :	261 ha (soit 1 % du site).
Localisation :	Pelouses de l'étage montagnard (atteint parfois le subalpin inférieur), sur sols calcaires superficiels, en exposition ensoleillée. Localisées sur croupes rocailleuses, terrasses sèches et pentes de bas de versant (souvent entrecoupées de clapiers et talus rocailleux), autour de Névache, Plampinet, Val-des-Prés, Saint-Chaffrey.
Description :	Pelouses arides steppiques subcontinentales, riches en espèces végétales d'origine méditerranéo-montagnarde (Lavande à feuilles étroites) avec des plantes d'affinités steppiques (notamment astragales et armoises). Grande diversité de l'entomofaune, habitat refuge pour les reptiles. // Pelouses et prairies sèches mi-hautes (50 à 80 cm) assez denses, dominées par les graminées sociales (Brome dressé, diverses fétuques). Grande richesse floristique (dont orchidées, mais faciès prioritaire absent du site) et faunistique (oiseaux, reptiles, lépidoptères, orthoptères...).
Dynamique :	Le maintien de l'habitat est dépendant des pratiques agro-pastorales. Les secteurs qui ne sont plus ni pâturés ni fauchés sont colonisés par des landes à Genévrier commun, Genévrier sabine, Amélanchier, Epine-vinette et Prunier de Briançon ; évolution vers des pinèdes sylvestres (dynamique lente dans les pelouses arides steppiques, plus rapide dans les formations à Brome). L'abandon de la fauche au profit exclusif du pâturage s'accompagne par une modification (et souvent un appauvrissement) des cortèges floristiques. En cas de forte pression pastorale, dégradation possible en pelouses rudérales à Absinthe et Chiendent.
Principales activités concernées	Pastoralisme, fauche et cultures, activités de pleine nature, aménagements, activités militaires, risques naturels
Etat de conservation	C
Enjeu	Fort
H6230*	Formations herbeuses à <i>Nardus</i>, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)
Surface :	2622 ha (soit 10,2 % du site). En mélange avec 6150.
Localisation :	Ces pelouses sont bien représentées dans les étages subalpin et alpin des zones siliceuses (sur grès houillers et quartzites) en Haute Clarée et en Vallée Etroite. Pieds de versants, pentes douces, replats et plateaux, en mosaïque avec les pelouses boréo-alpines (6150).
Description :	Formations herbacées souvent denses et très fermées, assez homogènes (fort recouvrement des graminées - Nard raide et diverses fétuques - et des cypéracées). La richesse floristique s'accroît dans les secteurs plus frais.
Dynamique :	Pelouses climaciques stables dans l'étage alpin (les conditions climatiques trop dures ne permettent pas

	l'installation de landes et de boisements). En cas de pression pastorale excessive ou inadaptée, l'habitat s'appauvrit en espèce et tend vers des nardaies homogènes avec prédominance du Nard raide et du Trèfle des Alpes. // Dans l'étage subalpin, en l'absence de pression pastorale, ces pelouses peuvent être colonisées par des landes (à Genévrier nain, Airelles ou Rhododendron selon l'exposition, la pente et le type de sol) ; évolution lente vers des boisements mixtes (à Mélèze et Pin cembro).
Principales activités concernées	Pastoralisme, activités de pleine nature, activités militaires, risques naturels
Etat de conservation	Bon
Enjeu	Moyen
H6410	Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)
Surface :	15 ha (soit 0,06 % du site).
Localisation :	Prairies humides, localisées en périphérie des zones tourbeuses de fond de vallée (marais de Névache et de la Souchère, marais du Rosier à Val-des-Prés).
Description :	Prés hygrophiles à mésohygrophiles, à végétation herbacées dense, parfois avec nombreux touradons, souvent autour de zones tourbeuses dépressionnaires, au contact de bas-marais alcalins à Laïche de Daval. Grande richesse floristique (dont orchidées) et faunistique (amphibiens, entomofaune).
Dynamique :	Traditionnellement fauchées, ces prairies humides en voie d'embroussaillage par des Saules arbustifs dans les secteurs abandonnés (évolution vers une formation de Saules à cinq étamines dans le marais de Névache). L'abandon de la fauche au profit exclusif du pâturage peut entraîner des dégradations et un appauvrissement de la flore par modification de l'hydrologie, eutrophisation et piétinement par le bétail.
Principales activités concernées	Pastoralisme, fauche et cultures, activités de pleine nature, aménagements, activités militaires, risques naturels
Etat de conservation	C
Enjeu	Très fort
H6520	Prairies de fauche de montagne
Surface :	430 ha (soit 1,7 % du site).
Localisation :	Basses terrasses et fond de vallée (la Vachette, le Rosier, Val-des-Prés, Plampinet, bassin de Névache, Haute Clarée entre Ville-Haute et Lacha, secteur des Granges de la Vallée Etroite), partie inférieure de la montée au col du Granon (Villard-Laté à Saint-Chaffrey). Etages montagnard et subalpin (jusque vers 1850 m actuellement, autrefois jusqu'à 2100-2200 m dans les vallons de Buffère et du Chardonnet).
Description :	Formations herbacées denses et opulentes, à biomasse et diversité floristique élevées, souvent caractérisées par des stades de floraison spectaculaire dominés par des monocotylédones au printemps (narcisses) et des dicotylédones en début d'été (graminées, composées et ombellifères). Grande richesse en entomofaune (insectes pollinisateurs) et avifaune (nombreux insectivores nichant dans les haies et buissons des zones de bocage).
Dynamique :	En absence de fauche, et à défaut de pâturage, ces prairies peuvent être colonisées par des buissons, arbustes et arbres (Frêne, Peuplier tremble, Pin sylvestre, Mélèze). Le remplacement de la fauche par le pâturage limite l'embroussaillage, mais se traduit par une modification de la flore et une diminution du nombre d'espèces.
Principales activités concernées	Pastoralisme, fauche et cultures, activités de pleine nature, aménagements, activités militaires, risques naturels
Etat de conservation	Bon
Enjeu	Très fort

2.5.1.2 Habitats humides

Ils sont avant tout tributaires du maintien des conditions hydrologiques et donc sensibles à tout aménagement pouvant les affecter. Le passage répété ou le stationnement des troupeaux peut avoir un fort impact, par piétinement et risque d'eutrophisation lié aux déjections. En ce qui concerne les lacs d'altitude, les déjections du bétail favorisent l'habitat 3140 au détriment de l'habitat 3130. Les tourbières basses alcalines peuvent évoluer naturellement vers des fourrés hygrophiles de saules. Une activité pastorale raisonnée peut donc être favorable à cet habitat. Les

	HABITATS HUMIDES
H3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>
Surface :	52 ha (soit 0,2 % du site).
Localisation :	Lacs subalpins et alpins (Haute Clarée et Vallée Etroite), principalement sur grès houillers et quartzites (lacs de l'Oule, de Cristol, du Chardonnet, de Casse Blanche, de la Clarée, de la Madeleine, des Muandes, lac Rond, lac Long, lacs de la Cula, du Serpent, Laramon, lac Noir, lac Blanc, lac Lavoisier, lacs de la Grande et de la Petite tempête, du Peyron, etc.)
Description :	Communautés aquatiques de végétaux immergés ou à feuilles flottantes (formations à Rubanier et Utriculaires). Intérêt floristique (plusieurs espèces de Potamots, Rubaniers, Utriculaires, Callitriches, etc.) et faunistique (insectes aquatiques, amphibiens, halte migratoire pour les oiseaux).
Dynamique :	Les conditions climatiques d'altitude limitent la dynamique d'évolution naturelle (développement localisé d'une végétation tourbeuse à Sphaignes, Trèfle d'eau et Potentille des marais, sur les berges de certains lacs : Chardonnet, Cristol, voir habitat 7140). // Habitat oligotrophe acide, très sensible à la pollution (risque d'eutrophisation des lacs dont les berges sont fréquentées par les troupeaux : lac du Chardonnet).
Principales activités concernées	Pastoralisme, activités de pleine nature, activités militaires
Etat de conservation	Bon
Enjeu	Fort
H3140	Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara spp.</i>
Surface :	0,8 ha (soit ε % du site).
Localisation :	Lacs subalpins (vallon des Thures, du Granon, lac Vert en Vallée Etroite).
Description :	Communautés aquatiques de végétaux immergés (tapis immergé de Characées).

Dynamique :	Habitat oligomésotrophe sensible à la pollution (risque d'eutrophisation par les apports organiques et azotés, avec développement de grandes Laïches).
Principales activités concernées	Pastoralisme, activités de pleine nature, activités militaires
Etat de conservation	Bon
Enjeu	Fort
H3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l'<i>Hydrocharition</i>
Surface :	très faible, non évaluée.
Localisation :	Mares et petits plans d'eau (quelques m ²) en fond de vallée (marais de Névache, tourbières du Verney et de la Souchère en Haute Clarée) et dans le secteur du col du Granon.
Description :	Groupement à Utriculaire (intérêt phytosociologique, floristique, faunistique).
Dynamique :	Habitat fragile, très localisé, menacé dans les secteurs pâturés par le développement excessif de la végétation consécutif aux apports organiques et azotés.
Principales activités concernées	Pastoralisme, activités de pleine nature, activités militaires
Etat de conservation	Bon
Enjeu	Moyen
H3220	Rivières alpines avec végétation ripicole herbacée
Surface :	97 ha (soit 0,38 % du site).
Localisation :	Alluvions torrentielles récentes (galets, graviers, sables, substrats filtrants, pauvres en matières organiques), de l'étage montagnard à l'étage alpin, dans la vallée de la Clarée et en Vallée Etroite).
Description :	Végétations herbacées pionnières, groupement à Epilobe de Fleischer. Intérêt floristique (stations abyssales de plantes issues des éboulis alpins dont les graines ont été charriées par les eaux) et faunistique (avifaune du bord des eaux, Cincle plongeur, Bergeronnette des ruisseaux, présence du Chevalier guignette jusqu'à 1500 m d'altitude).
Dynamique :	Habitat tributaire de la dynamique torrentielle. Aux étages montagnard et subalpin, évolution vers des saulaies (habitat 3240) dans les secteurs protégés des crues annuelles. L'enrochement des berges et la création de digues réduisent les surfaces favorables à cet habitat.
Principales activités concernées	Pastoralisme, activités de pleine nature, aménagements, activités militaires, risques naturels
Etat de conservation	Bon
Enjeu	Moyen
H3240	Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à <i>Salix elaeagnos</i>
Surface :	99 ha (soit 0,39 % du site)
Localisation :	Etage montagnard surtout (localement subalpin inférieur), sur sols minéraux pauvres en matières organiques et bancs d'alluvions grossières périodiquement exposés aux crues torrentielles (basse et moyenne Clarée, cônes de déjections des Acles, du Roubion, du Vallon, basse Vallée Etroite).
Description :	Peuplements arbustifs bas (< 10 m) dominés par les saules (<i>Salix elaeagnos</i> , <i>S. daphnoides</i> , <i>S. purpurea</i> , <i>S. myrsinifolia</i>) et l'Argousier, avec nombreuses espèces herbacées des groupements à Epilobe de Fleischer (habitat 3220). Rôle écologique important (fixation des berges torrentielles, épuration des eaux), intérêt floristique (<i>Salix laggeri</i>) et faunistique (zone refuge et secteurs de chasse pour de nombreuses espèces d'oiseaux, de chiroptères, d'insectes, etc.).
Dynamique :	Habitat tributaire de la dynamique torrentielle. Succède à l'habitat 3220 dans les secteurs moins exposés aux crues annuelles. Sur les hautes terrasses alluviales, évolution vers des boisements d'Aulne blanc et de Frêne (habitat 91E0). L'enrochement des berges et la création de digues réduisent les surfaces favorables à cet habitat.
Principales activités concernées	Pastoralisme, activités de pleine nature, aménagements, activités militaires, risques naturels
Etat de conservation	Bon
Enjeu	Moyen
H6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin
Surface :	69 ha (soit 0,27 % du site).
Localisation :	Etages montagnard et subalpin (jusqu'à 2000-2200 m), surtout sur grès houillers et placages morainiques. Pentes et couloirs d'avalanche à l'ubac de la Haute Clarée (Côte Rouge, base du versant nord entre Basse Sausse et Laval) et de la Vallée Etroite (à l'amont des Granges). Habitat également localisé dans des combes fraîches en enclave dans la sapinière du Bois de l'Infernet à Val-des-Prés.
Description :	Groupements à hautes herbes, des dépressions humides, couloirs d'avalanche, bords des ruisseaux. Formations herbacées relativement hautes (environ 1 m) et denses, créant une végétation luxuriante. Grande diversité floristique (plusieurs espèces boréo-alpines) et faunistique (insectes, oiseaux, dont Tétrasyre, Rousserolle verderolle, etc.).
Dynamique :	Les conditions stationnelles (forte humidité, fréquence des avalanches) limitent le développement des ligneux. Dans certains secteurs, sans pression pastorale, l'habitat peut être colonisé par les ligneux (Saules, Aulne vert), évolution lente vers un mélézin ou une cembraie-mélézin à hautes-herbes). Sur sols humides enrichis en azote (repositoires à bétail), développement d'un groupement à Patience des Alpes.
Principales activités concernées	Pastoralisme, activités de pleine nature, activités militaires
Etat de conservation	Excellent/Bon
Enjeu	Moyen
H7140	Tourbières de transition et tremblantes
Surface :	19 ha (soit 0,07 % du site).
Localisation :	Etages subalpin et alpin, dans la zone siliceuse du site (sur grès houillers et quartzites), en Haute Clarée (tourbières de Basse Gardiole, la Souchère, Roche Noire, Chardonnet, autour de nombreux lacs), Vallée Etroite (Lac Lavoisier, etc.) et dans le secteur du col du Granon.
Description :	Grande diversité phytosociologique (tourbières de transition à Sphaigne, à <i>Carex diandra</i> , à <i>Carex rostrata</i> , à <i>Menyanthes trifoliata</i> , à <i>Scirpus hudsonianus</i> , etc.). Nombreux faciès de transition entre les habitats 7140, 7230 et le <i>Caricion fuscae</i> en fonction des conditions physico-chimiques et hydrologiques. Grande richesse floristique (nombreuses espèces rares, protégées) et faunistique (insectes, amphibiens [Grenouille rousse, population d'altitude], reptiles [Lézard vivipare]).
Dynamique :	Habitat spécialisé, dépendant étroitement des conditions hydrologiques. Dans l'étage subalpin, évolution possible (mais lente) avec colonisation par les ligneux. Le pâturage peut permettre de contrôler ce

	reboisement, mais les charges et les modes de conduite des troupeaux doivent être très finement adaptés pour ne pas polluer ou dégrader les sols et la végétation tourbeuse. Dans l'étage alpin, ces tourbières constituent des groupements stables (du fait de l'absence d'arbres), mais peuvent être fortement dégradées par le piétinement et l'eutrophisation dans les secteurs fréquentés par le bétail.
Principales activités concernées	Pastoralisme, activités de pleine nature, activités militaires, risques naturels
Etat de conservation	Bon
Enjeu	Très fort
H7220*	Sources pétrifiantes avec formation de tuf (<i>Cratoneurion</i>)
Surface :	très faible, non évaluée.
Localisation :	Habitat très localisé en Basse Clarée (entre Plampinet et le torrent du Granon).
Description :	Sources d'eaux calcaires avec dépôts de tufs.
Dynamique :	L'habitat peut être perturbé par le piétinement.
Principales activités concernées	Pastoralisme, activités de pleine nature, activités militaires, risques naturels
Etat de conservation	Bon
Enjeu	Moyen
H7230	Tourbières basses alcalines
Surface :	128 ha (soit 0,5 % du site).
Localisation :	Habitat localisé dans les bassins alluviaux enrichis en dépôts calcaires (marais de Névache surtout, plaine du Rosier à Val-des-Prés).
Description :	Formations herbacées basses se développant sur sols tourbeux baso-neutrophiles, le long de petits ruisseaux et autour des sources. Grande diversité phytosociologique (bas-marais à <i>Carex davalliana</i> , à <i>Schoenus ferrugineus</i> , fréquents faciès de transition avec l'habitat 7140 et le <i>Caricion fuscae</i> en fonction des conditions physico-chimiques et hydrologiques). Grande richesse floristique (orchidées, grassettes, nombreuses espèces rares et protégées) et faunistiques (insectes).
Dynamique :	Habitat spécialisé, dépendant étroitement des conditions hydrologiques. Dans les étages montagnard et subalpin, évolution possible (mais lente) avec colonisation par les ligneux (divers saules, dont un groupement remarquable à <i>Salix pentandra</i> dans le marais de Névache). Le pâturage peut permettre de contrôler ce reboisement, mais les charges et les modes de conduite des troupeaux doivent être très finement adaptés pour ne pas polluer ou dégrader les sols et la végétation tourbeuse. La fauche (pratique traditionnelle mais aujourd'hui abandonnée dans ce type d'habitat) est la solution la plus intéressante pour contrôler le développement des ligneux sans perturber le milieu.
Principales activités concernées	Pastoralisme, fauche, activités de pleine nature, aménagements, activités militaires, risques naturels
Etat de conservation	Excellent/Bon
Enjeu	Très fort
H7240*	Formations pionnières alpines du <i>Caricion bicoloris-atrofuscae</i>
Surface :	très faible, non évaluée.
Localisation :	Habitat très localisé sur des graviers humides dans le secteur des Muandes et des Cerces (faciès simplifié, transition avec l'habitat 7230).
Description :	Gazons arctico-alpins constitué d'une végétation pionnière se développant au contact des ruisselets, en situation particulièrement froide.
Dynamique :	Le piétinement et l'eutrophisation du milieu par les déjections du bétail peuvent fortement transformer et dégrader cet habitat.
Principales activités concernées	Pastoralisme, activités de pleine nature, activités militaires, risques naturels
Etat de conservation	Bon
Enjeu	Moyen

2.5.1.3 Habitats forestiers

Ils concernent 21% du site. La sylviculture, telle qu'elle est pratiquée, ne met pas en péril la conservation des éléments naturels remarquables identifiés sur le site.

	HABITATS PRE-FORESTIERS ET FORESTIERS
H4070*	Fourrés à <i>Pinus mugo</i> et <i>Rhododendron hirsutum</i> (<i>Mugo-Rhododendretum hirsutí</i>)
Surface :	17 ha (soit 0,07 % du site).
Localisation :	Stations principales : Côte Névachaise dans le secteur de l'Echelle, le Plan en Vallée Etroite. // Stations secondaires (fourrés mixtes de Pins mugo et de Pins à crochets, avec nombreuses formes hybrides) : disséminées sur les pentes rocheuses calcaires en Basse-Clarée (massifs de Pécé, du Guion, vallon des Acles) et en Vallée Etroite (contreforts du massif des Rois mages).
Description :	Brousse plus ou moins fermée (jusqu'à 3-5 m de haut, variable selon le taux d'hybridation entre les var. <i>mughus</i> et <i>pumilio</i> et <i>Pinus uncinata</i>), sur crêtes, gradins rocheux, éboulis, pavements calcaires, dans l'étage subalpin (1650 - 2300 m). Habitat de très grand intérêt patrimonial, des Alpes orientales et centrales, en limite de répartition dans les Alpes françaises du sud.
Dynamique :	Les stations connues dans le site Clarée sont à l'écart des secteurs pâturés. Habitat stable (évolution bloquée ou très ralentie du fait des conditions climatiques et topographiques). Cet habitat constitue le climax d'une série dynamique à laquelle appartiennent les pelouses pionnières à Laïche ferme (<i>Carex firma</i> , vallon des Acles) qui constituent aussi un habitat d'intérêt communautaire remarquable du site Clarée (cf. habitat 6170 : pelouses calcaires alpines et subalpines).
Principales activités concernées	Activités de pleine nature, activités militaires, risques naturels
Etat de conservation	Excellent
Enjeu	Fort
H4080	Fourrés de <i>Salix spp.</i> subarctiques
Surface :	très faible, non évaluée.

Localisation :	Ces fourrés arbustifs sont localisés au niveau des replats et des chapelets de zones humides et lacs ceinturés de bas-marais (sources de la Clarée, autour du lac du Chardonnet, Lac Noir...). Ils occupent aussi des versant d'ubac, sur les pentes fraîches, soumises à la solifluxion ou à un fort enneigement autour de 2200 m d'altitude (ubac des Roches de Crepin, Côte rouge...).
Description :	Ces saulaies et rhodoraies-saulaies buissonnantes occupent surtout des pentes moyennes à fortes, plus rarement des replats, d'exposition nord-ouest à nord-est, à l'étage subalpin moyen et surtout supérieur. Il s'agit de stations froides et humides, souvent même ruisselantes, établies généralement au niveau d'anciennes moraines, à la base d'éboulis ou dans des pentes argileuses, sur sol acide à faiblement alcalin généralement peu épais et caillouteux. Cette formation s'installe souvent à la lisière supérieure des aulnaies vertes, à l'interface avec les rhodoraies-vacciniaies où elle constitue une sorte de transition entre ces deux milieux, dans les versants d'ubac longuement enneigés.
Dynamique :	Ce groupement spécialisé est établi dans des stations particulières (étage subalpin supérieur, microclimat froid, enneigement important...) où la colonisation forestière est rendue impossible ou très contrariée. De fait, l'habitat peut être considéré comme stable. Peu exposée à la pression pastorale en raison de sa situation dans les fortes pentes, cette formation est cependant sensible aux risques d'érosion. Par dégradation et évolution régressive, elle conduit à des pentes érodées difficilement recolonisées.
Principales activités concernées	Pastoralisme, activités de pleine nature, risques naturels
Etat de conservation	Excellent
Enjeu	Fort
H91E0*	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i>, <i>Alnion incanae</i>, <i>Salicion albae</i>)
Surface :	9 ha (soit 0,03 % du site).
Localisation :	Ripisylve (étage montagnard, jusqu'à 1400 à 1500 m) de la Clarée entre Névache et la Vachette (surtout entre Plampinet et Val-des-Prés).
Description :	Boisement linéaire d'Aulnes blancs et de Frênes du bord des cours d'eau, sur alluvions torrentielles grossières à fines, liées à une nappe superficielle, occasionnellement inondées lors des crues de printemps. Grande richesse biologique (faune : insectes, oiseaux, chiroptères, zone d'alimentation, de gîte, corridor biologique) et fonction écologique importante (protection des berges, épuration des eaux).
Dynamique :	Evolution naturelle étroitement liée à la dynamique torrentielle. Souvent en mosaïque avec l'habitat 3240 (végétations ripicoles ligneuses à <i>Salix eleagnos</i>). Vers l'amont, transition vers une saulaie à <i>Salix pentandra</i> (marais de Névache). Pressions anthropiques localement fortes (terrassements, remblais, déchets, prélèvement de bois).
Principales activités concernées	Pastoralisme, sylviculture, activités de pleine nature, risques naturels
Etat de conservation	C
Enjeu	Moyen
H9410	Forêts acidophiles à <i>Picea</i> des étages montagnard à alpin (<i>Vaccinio-Piceetea</i>)
Surface :	168 ha (soit 0,7 % du site).
Localisation :	Etages montagnard et subalpin inférieur (1700-2000m), en exposition fraîche, sur roches siliceuses (grès, quartzites) ou calcaires (gypses), ou sur dépôts morainiques partiellement décalcifiés. Sapinières-Pessières du Bois Noir à Névache, du Bois de l'Infernet à Val-des-Prés. Egalement en Vallée Etroite (ubac de l'Aiguille Rouge) et dans le vallon des Acles (ubac de la crête de Pécé).
Description :	Boisements mixtes dominés par le Sapin. Différents faciès selon la nature du substrat, l'altitude, l'exposition, la pente : faciès acidophile riche en Luzules sur silice, faciès baso-neutrophile à Sesslerie sur calcaire, faciès xérophile à Airelle rouge et Raisin d'ours sur pentes rocheuses (transition avec la pinède de Pin à crochets), faciès méso-hygrophile à hautes herbes dans les combes d'ubac (transition avec les mégaphorbiaies à Adénostyles). Dans le subalpin inférieur, transition vers une sapinière à Rhododendron. // Intérêt phytosociologique (sapinière intra-alpine), floristique (Sabot de Vénus, Listère à feuilles en cœur), faunistique (Pic noir, Chouette de Tengmalm, Chevêchette d'Europe).
Dynamique :	Les sapinières-pessières constituent le climax de l'étage montagnard d'ubac. Leur composition actuelle est fortement marquée par les pratiques sylvicoles (et pastorales) qui ont longtemps favorisé le Mélèze aux dépens du Sapin et de l'Epicéa. La dynamique actuelle montre une bonne régénération du Sapin (notamment dans les mélézins montagnards de première génération arrivés à maturité). Sur pente forte, l'ouverture de pistes d'exploitation peut localement déstabiliser les peuplements (apparition de chablis, érosion des talus, modification de l'hydrologie) et impacter des stations botaniques remarquables (Bois Noir de Névache, Bois de l'Infernet).
Principales activités concernées	Sylviculture, activités de pleine nature, risques naturels
Etat de conservation	Bon
Enjeu	Très fort
H9420	Forêts alpines à <i>Larix decidua</i> et/ou <i>Pinus cembra</i>
Surface :	1771 ha (soit 6,9 % du site).
Localisation :	Etages montagnard supérieur et subalpin, sur grès, quartzites et moraines siliceuses (surtout à l'ubac de la Haute Clarée et en Vallée Etroite), ou sur calcaires dolomitiques, gypses et cargneules (ubac des Thures, vallon des Acles, du Creuzet, du Granon).
Description :	Forêts dominées par le Mélèze et/ou le Pin cembro. Les deux espèces peuvent former des peuplements purs ou mélangés, et selon l'altitude, l'exposition et la pente, être associés avec le Pin à crochets, le Sapin ou l'Epicéa. Sur silice, faciès à Rhododendron à l'ubac, à Calamagrostide velue en exposition intermédiaire, à Genévrier nain en adret, à hautes herbes dans les combes d'ubac et bord des couloirs d'avalanche, à Lichens sur éboulis stabilisés de gros blocs). Sur calcaire (Pin cembro rare ou absent), mélézin herbeux (souvent pâturé). // Intérêt phytosociologique (boisements âgés remarquables, avec arbres pluricentennaires), floristique et faunistique (Chevêchette d'Europe, Chouette de Tengmalm, Tétras-lyre, Cassenoix moucheté).
Dynamique :	Les forêts de Mélèze et de Pin cembro constituent le climax de l'étage subalpin, en exposition nord et intermédiaire. Leur composition et leur dynamique d'évolution sont fortement influencées par les pratiques sylvicoles et pastorales. Dans les secteurs qui ne sont plus pâturés, ces boisements peuvent coloniser les pelouses (6170, 6230) et landes subalpines (4060), mais cette évolution est peu fréquente dans le site Natura 2000 de la Clarée. La dynamique forestière est également ralentie par les conditions climatiques et stationnelles (avalanches, éboulis, etc.).
Principales activités concernées	Pastoralisme, sylviculture, activités de pleine nature, activités militaires, risques naturels

Etat de conservation	Excellent
Enjeu	Fort
H9430*	Forêts montagnardes et subalpines à <i>Pinus uncinata</i> sur substrat gypseux ou calcaire
Surface :	2149 ha (soit 8,4 % du site).
Localisation :	Etages montagnard supérieur et subalpin, sur calcaires et gypses en exposition chaude, plus rarement à l'ubac (et dans ce cas sur pentes rocailleuses). Adret de la Vallée Etroite, col de l'Echelle, combe des Thures, crête de la Pépio, vallon des Acles, Bois de Pécé, etc.).
Description :	Pinèdes xérophiles des substrats rocailloux d'adret (représentées surtout par le faciès à Raisin d'ours, localement par un faciès à Laïche humble en Basse Clarée), pinèdes mésoxérophiles à mésophiles (faciès à Ononis à feuilles rondes, caractéristique des Alpes internes, largement réparti dans la partie orientale du site Clarée), pinèdes mésophiles (faciès à Polygale faux-Buis ou à Laïche des Alpes du Sud, en exposition est et nord, vallons des Acles, du Creuzet, etc.). Intérêt phytosociologique, floristique (Violette à feuilles pennées, Violette des collines) et faunistique (voir habitat 9420, zone d'hivernage importante pour les ongulés).
Dynamique :	Boisements climaciques. Composition et évolution fortement influencées par les pratiques sylvicoles (et pastorales dans une moindre mesure). Peuvent coloniser les pelouses (6170) et les landes subalpines (4060) qui ne sont plus pâturées (situation rare dans le site Clarée). Dynamique forestière ralentie par les conditions stationnelles (éboulis, avalanches).
Principales activités concernées	Pastoralisme, sylviculture, activités de pleine nature, activités militaires, risques naturels
Etat de conservation	Excellent
Enjeu	Fort
H9430	Autres forêts montagnardes et subalpines à <i>Pinus uncinata</i>
Surface :	196 ha (soit 0,76 % du site).
Localisation :	Etages montagnard supérieur et subalpin, sur substrat siliceux (grès, quartzites, moraines siliceuses). En exposition chaude et intermédiaire (Bois du Villard à Saint-Chaffrey), plus rarement à l'ubac (sur quartzites à la Drayes des moutons et à la base du vallon de l'Oule à Névaiche).
Description :	Forêts de Pin à crochets, à Airelles et Rhododendron à l'ubac. Pinède à Airelles, Genévrier nain et Raisin d'ours aux expositions chaudes et intermédiaires. Intérêt floristique (strate lichénique parfois très développée dans les situations froides) et faunistique (voir habitat 9420).
Dynamique :	Boisements climaciques. Composition et évolution fortement influencées par les pratiques sylvicoles (et pastorales dans une moindre mesure). Peuvent coloniser les pelouses (6230) et les landes subalpines (4060) qui ne sont plus pâturées (situation rare dans le site Clarée). Dynamique forestière ralentie par les conditions stationnelles (éboulis, avalanches).
Principales activités concernées	Pastoralisme, sylviculture, activités de pleine nature, risques naturels
Etat de conservation	Excellent
Enjeu	Moyen

2.5.1.4 Habitats rocheux

Très largement majoritaires sur le site (presque 43%), ils sont peu fréquentés et leur maintien est peu tributaire d'interventions humaines. Ces habitats sont avant tout liés aux risques naturels (éboulements) pouvant les affecter. Localement, les activités humaines peuvent être dommageables (activités de pleine nature, passage des troupeaux, extraction de matériaux ou projets d'aménagement de protection contre les risques naturels).

HABITATS ROCHEUX	
H8110	Eboulis siliceux de l'étage montagnard à nival (<i>Androsacetalia alpinae</i> et <i>Galeopsietalia ladani</i>)
Surface :	3576 ha (soit 14 % du site).
Localisation :	De l'étage montagnard à nival, sur grès houiller surtout, quartzites et schistes siliceux, bien représentés en Haute Clarée et Vallée Etroite.
Description :	Végétation clairsemée (<10% en moyenne), diversité typologique basée sur la granulométrie et la nature du substrat : éboulis à gros blocs (à Oxyrie à deux stigmates), éboulis fins et crêtes rocailleuses (à <i>Androsace</i> alpine), éboulis humides en marge des combes à neige (à <i>Luzule</i> alpine). Flore patrimoniale (espèces endémiques alpines et arctico-alpines), intérêt faunistique (<i>Lagopède</i> alpin, Lièvre variable, entomofaune spécialisée).
Dynamique :	Habitat à caractère permanent. Erosion possible par piétinement (fréquentation touristique et/ou passage des troupeaux). Incidences significatives des activités militaires (Grand champ de tir Rochilles-Mont Thabor : impacts des obus, déchets métalliques).
Principales activités concernées	Pastoralisme, activités de pleine nature, activités militaires, risques naturels
Etat de conservation	Excellent
Enjeu	Faible
H8120	Eboulis calcaires et de schistes calcaires des étages montagnard à alpin (<i>Thlaspietea rotundifolii</i>)
Surface :	3201 ha (soit 12,5 % du site).
Localisation :	De l'étage subalpin à nival, sur roches calcaires (gypse, cagneules, calcaires dolomitiques), calcaréo-gréseuses (calcschistes) et calcaréo-argileuses (schistes lustrés). Vallée Etroite (massifs des Rois Mages), secteurs du Vallon, des Thures, de l'Echelle, vallon des Acles, massifs du Guion, de Pécé, Grande Peyrolle, Grand Aréa, Roche Gauthier, les Cerces, etc.).
Description :	Végétation clairsemée (de 10 à 40%), diversité typologique en rapport avec la topographie et la teneur du substrat en calcaire : éboulis à Tabouret à feuilles rondes, à Pétasite, à Liondent des montagnes, à Bérardie, etc. Flore patrimoniale (endémiques alpines et arctico-alpines, nombreuses espèces rares et protégées), intérêt faunistique (<i>Lagopède</i> alpin, entomofaune spécialisée des éboulis).
Dynamique :	Habitat à caractère permanent (vers l'aval, transition avec l'habitat 8130). Erosion possible par piétinement (fréquentation touristique et/ou passage des troupeaux). Incidences des activités militaires (Grand champ de tir Rochilles-Mont Thabor, secteur du massif calcaire des Cerces : impacts des obus, déchets métalliques).

Principales activités concernées	Pastoralisme, activités de pleine nature, activités militaires, risques naturels
Etat de conservation	Excellent
Enjeu	Faible
H8130	Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles
Surface :	790 ha (soit 3,1 % du site).
Localisation :	Eboulis calcaires du montagnard et du subalpin inférieur, d'éléments moyens à grossiers, sur pente assez forte (30-40%), localisés aux expositions chaudes et ensoleillées : basse et moyenne vallée de la Clarée, basse Vallée Etroite.
Description :	Recouvrement de la végétation compris entre 10 et 40%, physionomie dominée par les touffes de la Calamagrostide argentée et du Centranthe à feuilles étroites. Variantes selon l'altitude, la pente et la granulométrie du substrat (éboulis à fougères, à <i>Galeopsis</i> , à <i>Rumex scutatus</i> . Intérêt floristique (endémiques alpines et méditerranéo-montagnardes, limite altitudinale de la Lavande) et faunistique (reptiles, entomofaune).
Dynamique :	Habitat à caractère sub-permanent quand il est soumis à des perturbations continues (chutes de blocs). Dans les secteurs stabilisés, lente colonisation par les ligneux bas (Amélanchier, Nerprun des Alpes, Genévrier sabine, etc.) puis par les arbres (Pin sylvestre dans le montagnard, Pin à crochets dans le subalpin).
Principales activités concernées	Pastoralisme, activités de pleine nature, aménagements, activités militaires, risques naturels
Etat de conservation	Excellent
Enjeu	Faible
H8210	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique
Surface :	2416 ha (soit 9,4 % du site).
Localisation :	Parois et rochers calcaires de l'étage montagnard à alpin, largement répartis en basse vallée de la Clarée et en Vallée Etroite (massif des Rois Mages), ainsi que dans le massif des Cerces.
Description :	Recouvrement de la végétation généralement inférieur à 10%, souvent limité aux fissures et aux vires où se forment des fragments de lithosols. Groupement à Potentille à tiges courtes et Saxifrage fausse diapensie (endémique des Alpes cottiennes) en exposition ensoleillée, groupement à fougères en exposition ombragée. Intérêt floristique (endémiques alpines, espèces rares et protégées) et faunistique (rapaces rupestres [Aigle royal, Grand-duc d'Europe, Faucon pèlerin], Crave, Tichodrome, etc.).
Dynamique :	Habitat à caractère permanent. Globalement peu concerné par les activités humaines, mais incidences potentielles sur certaines espèces de la flore et de la faune patrimoniale dans les sites d'escalade.
Principales activités concernées	Activités de pleine nature, activités militaires, risques naturels
Etat de conservation	Excellent
Enjeu	Moyen
H8220	Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique
Surface :	902 ha (soit 3,5 % du site).
Localisation :	Parois et rochers siliceux (grès houillers et quartzites), de l'étage montagnard à alpin, localisés surtout en Haute Clarée et dans le massif du Thabor en Vallée Etroite.
Description :	Recouvrement de la végétation souvent inférieur à 5%. Abondance des mousses xérophiles et des lichens incrustés aux substrat rocheux (genre <i>Rhizocarpon</i>). Plantes en petites touffes et coussinets, espèces endémiques ou rares (Eritriche nain, Androsaces, Primevères rupestres, Saxifrages, divers Génépis). Intérêt faunistique (rapaces rupestres, Crave, Tichodrome).
Dynamique :	Habitat à caractère permanent. Globalement peu concerné par les activités humaines, mais incidences potentielles sur certaines espèces de la flore et de la faune patrimoniale au niveau des crêtes fréquentées par les alpinistes et les randonneurs. Incidences des activités militaires (Grand champ de tir Rochilles-Mont Thabor : impacts des obus, déchets métalliques).
Principales activités concernées	Activités de pleine nature, activités militaires, risques naturels
Etat de conservation	Excellent/Bon
Enjeu	Faible
H8230	Roches siliceuses avec végétation pionnière du <i>Sedo-Scleranthion</i> ou du <i>Sedo albi-Veronicion dillenii</i>
Surface :	15 ha (soit 0,06 % du site).
Localisation :	Surface de rochers siliceux affleurant sur les plateaux, dans les vallons, sur les verrous et dépôts glaciaires de la Haute Clarée (Lacou, Basse Sausse, Fontcouverte, Roche Noire, etc.).
Description :	Recouvrement herbacé faible, végétation pionnière associant lichens et espèces crassuléscentes (Orpins, Joubarbes). Habitat très spécialisé, qui abrite les plantes hôtes de papillons d'intérêt communautaire (population importante d'Apollon dont la chenille est liée aux orpins). Flore rare/protégée : Androsace septentrionale, localisée sur certains verrous glaciaires.
Dynamique :	Habitat dispersé et de faible surface, dynamique d'évolution très lente (plusieurs siècles). Risques de dégradation par piétinement au niveau des verrous glaciaires (Lacou, Fontcouverte).
Principales activités concernées	Pastoralisme, activités de pleine nature, activités militaires
Etat de conservation	Excellent/Bon
Enjeu	Moyen
H8240*	Pavements calcaires
Surface :	ponctuel, surface non évaluée.
Localisation :	Habitat très localisé : Vallée Etroite (plateau rocheux des Bancs).
Description :	Dalles rocheuses (intérêt géologique et géomorphologique). Flore associant des espèces des rochers calcaires (habitats 8210 et 8120) et des pelouses calcaires (habitat 6170).
Dynamique :	Dynamique d'évolution très lente (colonisation par la flore des pelouses calcicoles (6170)). Développement possible de fourrés de Pin mugo (habitat 4070).
Principales activités concernées	Activités militaires, risques naturels
Etat de conservation	Excellent/Bon
Enjeu	Faible
H8310	Grottes non exploitées par le tourisme
Surface :	ponctuel, non évaluable.
Localisation :	Vallée de la Clarée (grottes de Plampinet, des Cinquante Anes, de la Vachette), Vallée Etroite (grottes de la Miglia, des Bancs).

Description :	Intérêt géologique, géomorphologique et faunistique (gîtes potentiels de reproduction et d'hibernation de chiroptères).
Dynamique :	Habitat à caractère permanent, non ou peu concerné par les activités humaines (incidences potentielles sur les chiroptères dans les sites fréquentés par les spéléologues).
Principales activités concernées	Activités de pleine nature
Etat de conservation	Excellent
Enjeu	Moyen
H8340	Glaciers rocheux
Surface :	non évaluée.
Localisation :	Localisé à l'ubac du massif de la Grande Tempête (sur grès houiller), et à l'ubac de la Crête du Pasquier dans le vallon de l'Oule (sur quartzites).
Description :	Intérêt géologique, géomorphologique, floristique (espèces arctico-alpines issues des groupements les plus froids de l'habitat 8110) et faunistique (Lagopède).
Dynamique :	Habitat à caractère permanent (mais exposé aux conséquences du réchauffement climatique global). Incidences des activités militaires dans le massif de la Grande Tempête (Grand champ de tir Rochilles-Mont Thabor : impacts des obus, déchets métalliques).
Principales activités concernées	Activités militaires, risques naturels
Etat de conservation	Excellent/Bon
Enjeu	Moyen

2.5.2 Espèces végétales d'intérêt communautaire

2.5.2.1 Lichens

40 espèces de lichens ont été inventoriées, 2 espèces inscrites à l'annexe 5 de la Directive Habitats, *Cladonia arbuscula* et *Cladonia rangiferina*.

2.5.2.2 Flore vasculaire

Tous statuts confondus, **69 espèces végétales d'intérêt patrimonial** à des titres divers ont ainsi été notées sur le site. Trois espèces figurent à l'annexe 2 (et à l'annexe 4) de la Directive Habitat :

- le **Sabot de Vénus** (*Cypripedium calceolus*),
- le **Dracocéphale d'Autriche** (*Dracocephalum austriacum*)
- et le **Chardon bleu** (*Eryngium alpinum*).
-



Sabot de Vénus (*Cypripedium calceolus*) : sapinières-pessières surtout (habitat 9410), pinèdes de Pin à crochets sur calcaires (habitat 9430), parfois sur terrains rocailloux. Connu en basse et moyenne vallée de la Clarée : 3 stations à Névache, 3 stations à Val-des-Prés.

Dracocéphale d'Autriche (*Dracocephalum austriacum*) : pelouses rocaillouses plus ou moins steppiques (habitats 6210) et landes à Genévrier sabine (habitat 4060). Très rare : une station découverte à Névache en 2005. Prospections à poursuivre.

Chardon bleu, Reine des Alpes (*Eryngium alpinum*) : prairies fraîches (habitat 6520), mégaphorbiaies (habitat 6430). Une indication à Saint-Chaffrey et une indication à Névache. Statut local à préciser.

Autres espèces inscrites à la Directive :

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut protection Europe
<i>Aquilegia alpina</i>	Ancolie des Alpes	DH4
<i>Arnica montana</i>	Arnica des montagnes	DH5
<i>Artemisia genipi</i>	Génépi noir, Génépi vrai	DH5
<i>Gentiana lutea</i>	Gentiane jaune	DH5

2.5.3 Les espèces animales d'intérêt communautaire

2.5.3.1 Insectes

Annexe 2 :



Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*) : l'espèce fréquente les milieux ouverts et semi-ouverts au-dessus de 1500m d'altitude. La population de la Clarée est en continuité avec les populations de la Durance et semble en bon état de conservation, même si les effectifs restent assez faibles.



Écaille chinée (*Euplagia quadripunctaria*) : hétérocère diurne, des friches rocailleuses et bois clairs du montagnard (plante hôte = Pissenlit et autres herbacées). L'espèce atteint sur le site sa limite altitudinale. Elle fréquente une grande variété de milieux, tous richement fleuris. Une unique observation apparaît dans les données récoltées, mais l'espèce a néanmoins été régulièrement observée en Clarée en fond de vallée (Névache, Val des Prés) (P. Gillot, com. pers.).

Autres espèces inscrites à la Directive :

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut protection Europe
<i>Maculinea arion</i>	Azuré du Serpolet	DH4
<i>Parnassius apollo</i>	Apollon	DH4
<i>Parnassius mnemosyne</i>	Semi-Apollon	DH4
<i>Proserpinus proserpina</i>	Sphinx de l'épilobe	DH4

2.5.3.2 Amphibiens et reptiles

Au total, 5 espèces de reptiles et deux espèces d'amphibiens ont été répertoriées.

Parmi ces espèces on relève deux espèces inscrites à l'annexe 4 de la Directive Habitats :

- le **Lézard des murailles** (*Podarcis muralis*) ;
- la **Coronelle lisse** (*Coronella austriaca*) ;

et une est inscrite à l'annexe 5 de la Directive Habitats :

- la **Grenouille rousse** (*Rana temporaria*).

Aucune espèce inscrite à l'annexe 2 de la directive Habitats n'a été observée sur le site.

2.5.3.3 Chauves-souris

Annexe 2 :



Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*)

Les forêts mixtes sont très appréciées en tant que site de chasse. L'espèce gîte dans des cavités arboricoles. La présence de vieux fûts est donc primordiale. Aucun gîte n'a été identifié dans la zone d'étude mais on peut supposer que l'espèce occupe les cavités de vieux arbres.



Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*)

Le Murin à oreilles échancrées est connu pour se nourrir des mouches et des araignées qu'il capture en forêts ou dans des secteurs bocagers. Ses proies clefs sont liées notamment au pâturage. Le Murin à oreilles échancrées est une espèce qui se reproduit en cavités ou en bâtiments.



Petit Murin (*Myotis blythii*)

Les terrains de chasse de cette espèce sont les milieux herbacés ouverts jusqu'à 2000m d'altitude. Son affinité pour l'herbe haute l'amène à fréquenter en priorité les milieux de type steppe ouverte et les prairies humides, prairies denses et zones de pâturages extensifs, voire les pelouses sèches où l'herbe haute est moins dense. Il occupe des cavités souterraines, surtout en période de reproduction, et de grands greniers de bâtiments. Il hiberne dans des cavités souterraines (grottes, galeries de mines, caves).

Autres espèces inscrites à l'annexe 4 de la Directive :

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Nom scientifique
Sérotine de Nilsson	<i>Eptesicus nilssonii</i>	Murin de Brandt	<i>Myotis brandtii</i>
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>
Vespère de Savi	<i>Hypsugo savii</i>	Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>
Murin de Natterer	<i>Myotis nattererii</i>	Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>
Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>	Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>
Murin moustaches	<i>Myotis mystacinus</i>	Oreillard roux	<i>Plecotus auritus</i>

2.5.3.4 Autres mammifères

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut protection Europe
<i>Canis lupus</i>	Loup gris	dh2, dh4, dh5
<i>Capra ibex</i>	Bouquetin des Alpes	dh5
<i>Lepus timidus</i>	Lièvre variable	dh5
<i>Martes martes</i>	Martre	dh5
<i>Rupicapra rupicapra</i>	Chamois	dh5

2.5.3.5 Oiseaux

148 espèces d'oiseaux ont été observées. Bien qu'il ne soit pas désigné au titre de la Directive Oiseaux, le site joue un rôle fondamental pour la plupart d'entre elles : zone de reproduction, d'alimentation ou halte migratoire. On y rencontre des espèces à très forte valeur patrimoniale (galliformes de montagnes, chouettes forestières...), mais c'est également la juxtaposition d'espèces dont les écologies sont très différentes sur un petit territoire qui fait l'originalité de ce site. Par ailleurs, parmi les espèces recensées, de nombreuses sont nicheuses avec des populations présentant des effectifs intéressants (donc un bon état de conservation). **56 espèces sont inscrites à la Directive Oiseaux.**

2.5.3.6 Habitats d'espèces

Les autres habitats d'espèces d'intérêt communautaire couvrent environ 1 000 ha, soit près de 4% du site. Ils sont localisés principalement à basse altitude, et comprennent :

- les **bois de Frêne et de Tremble** : présent localement sous forme de haies et de bosquets, cet habitat héberge une flore diversifiée (juxtaposition d'espèces des prairies, pelouses, landes et forêts) et présente un intérêt faunistique (entomofaune source de nourriture de nombreux chiroptères, oiseaux des milieux agro-pastoraux, fonction de corridor biologique...);
- les **pinèdes de Pin sylvestre** : pures ou parfois en mélange avec le Pin à crochets, ces pinèdes présentent un intérêt floristique (plusieurs espèces protégées dont la Violette des collines, présence marginale du Sabot de Vénus) et faunistique (chiroptères, zone d'hivernage importante pour les ongulés de montagne, habitat potentiel de l'Isabelle);
- les **plantations de conifères** (mélèze et autres) jouent également un rôle pour l'accueil des espèces d'intérêt communautaire ;
- les **haies** ont été catégorisées en habitat d'intérêt communautaire en raison de leur rôle de corridor écologique. On soulignera la présence de haies de Pruniers de Briançon (*Prunus brigantina*) d'un fort intérêt patrimonial ;
- les **zones bâties** : les différents hameaux permanents, ainsi que les hameaux et chalets d'alpage à occupation saisonnière, constituent des habitats de substitution importants pour certaines espèces de la faune d'intérêt communautaire, en particulier les chiroptères dont certaines populations peuvent être fortement impactées par des travaux de restauration du bâti ancien.

2.5.4 Récapitulatif des espèces inscrites à l'annexe 2

Code	Intitulé (espèce annexe DH2)	Enjeu local de conservation
1689	Dracocéphale d'Autriche (<i>Dracocephalum austriacum</i>)	Fort
1902	Sabot de Vénus (<i>Cypripedium calceolus</i>)	Fort
1604	Chardon bleu (<i>Eryngium alpinum</i>)	Moyen
1065	Damier de la Succise (<i>Euphydryas aurinia</i>)	Moyen
1078*	Ecaille chinée (<i>Euplagia quadripunctaria</i>)	Faible
1308	Barbastelle (<i>Barbastella barbastellus</i>)	Fort

1307	Petit Murin (<i>Myotis blythii</i>)	Moyen
1321	Murin à oreilles échancrées (<i>Myotis emarginatus</i>)	Moyen
1352*	Loup (<i>Canis lupus</i>)	Moyen

2.6 Enjeux et objectifs de conservation des habitats et espèces du site

2.6.1 Les enjeux de conservation

Dans l'ensemble l'état de conservation du site est bon : les activités humaines y sont peu développées et les pratiques agro-pastorales qui y sont pratiquées sont extensives (pâturage et fauche). Cependant certaines espèces et habitats sont particulièrement vulnérables, menacés, rares et/ou méconnus à l'échelle de la région biogéographique alpine d'où l'intérêt de conserver toutes les composantes de ce site d'une grande richesse biologique.

Les **habitats agro-pastoraux** couvrent 8714 ha soit 34 % du site. Ils présentent des enjeux de conservation forts en raison :

- a) des **surfaces importantes qu'ils occupent**, en particulier :
- b) de la **très grande richesse de la flore et de la faune associée** (papillons, bourdons, etc.) et de leurs prédateurs (chauves-souris, oiseaux insectivores, etc.).
- c) de la **relation étroite avec des pratiques agro-pastorales extensives** qui sont en régression ou en voie de disparition dans les Alpes.

L'évolution actuelle de ces pratiques est en effet marquée par :

- une forte diminution de la fauche, avec, selon les situations locales :
- une modification de la gestion pastorale des alpages, avec de multiples situations :

Notons l'originalité du vallon des Acles, qui dans la présence de très rares pelouses à *Carex firma* et de zones climax de fourrés de Pin mugo, qui en font un secteur d'une originalité exceptionnelle au niveau des milieux présents.

Les **habitats humides** couvrent moins de 2% du site (465 ha), mais présentent des enjeux de conservation forts à très forts du fait :

- de leur rôle général dans le fonctionnement du réseau hydrologique (sources, cours d'eau, lacs, nappes phréatiques) et dans l'approvisionnement en eau (bétail, captages d'eau pour les hameaux...);
- de leur rareté, des surfaces réduites qu'ils occupent et de leur sensibilité aux modifications et perturbations (pollution, piétinement, érosion, aménagement hydraulique...);
- de la grande diversité biologique, avec un nombre très élevé d'espèces floristiques rares et menacées (plusieurs dizaines d'espèces boréo-sibériennes et arctico-alpines), ainsi que les espèces faunistiques associées spécialisées que ces habitats hébergent (entomofaune, amphibiens...).

Soulignons l'intérêt du marais de Névache, qui fait partie des plus grands ensembles tourbeux du Briançonnais et abrite des milieux et une flore particulièrement remarquables. La présence d'espèces rares telles que *Hierochloe odorata* et *Carex diandra* positionne ce site parmi les zones humides les plus intéressantes des Alpes du Sud.

Les **habitats forestiers** d'intérêt communautaire couvrent 4308 ha soit environ 18% du site. Ils présentent un enjeu de conservation fort lié d'une part à leur grande richesse biologique (grande diversité phytosociologique, floristique et faunistique), et d'autre part à leur rôle essentiel dans la protection des sols et la prévention des risques naturels (protection contre les crues, les éboulements, les avalanches...). Dans le site Clarée, les habitats forestiers constituent la végétation climacique des étages montagnard et subalpin (habitats naturels en équilibre avec les conditions écologiques stationnelles, susceptibles de se maintenir sur le long terme). Mais ils sont également le siège d'enjeux économiques importants, et sont concernés par de multiples activités liées à la filière bois, au pastoralisme et au développement touristique.

Les sapinières intra-alpines (Bois Noir, Bois de l'Infernet) sont particulièrement intéressantes du fait de leur rareté dans les Alpes du Sud. Elles présentent des écotypes particuliers de Sapin pectiné et hébergent d'importantes stations de Sabot de Vénus.

Les **habitats rocheux** couvrent près de 10 900 ha, soit 42% du site Clarée. Leur intérêt patrimonial est lié à :

- leur grande **diversité géologique et géomorphologique** (nombreux types d'éboulis, de falaises et autres milieux rocheux, siliceux, calcaires ou mixtes) ;
- la grande **richesse et le haut degré de spécialisation** et d'endémisme de la flore, en relation avec la diversité des habitats présents ;
- la présence de **nombreuses espèces patrimoniales de la faune** : entomofaune spécialisée des habitats rocheux d'altitude, mammifères (Bouquetin, Chamois, Lièvre variable...), oiseaux (nombreuses espèces d'intérêt communautaire, dont le Lagopède alpin, l'Aigle royal, le Crave, etc.).

Étant globalement peu convoités par les activités humaines, le maintien de ces habitats n'est pas tributaire d'interventions particulières. Les risques de dégradation sont dans l'ensemble assez faibles, d'où un niveau d'enjeu de conservation considéré comme faible à moyen à l'échelle du site.

Le secteur des Rois Mages en Vallée étroite est très minéral, comparable à ce que l'on peut rencontrer dans le Dévoluy par exemple. Parmi les espèces végétales remarquables caractéristiques de ces milieux, citons notamment *Biscutella brevicaulis* et *Aethionema thomasianum*.

2.6.2 Les Objectifs de conservation

OBJECTIFS DE CONSERVATION (= le but écologique)		PISTES POUR LA PRÉSERVATION ET LA GESTION (= les moyens possibles pour atteindre l'objectif de conservation)
ZONES HUMIDES ET RIVULAIRES		
OC1	Préserver les milieux humides et aquatiques et leur diversité biologique : eaux stagnantes	
OC1a	Conserver l'intégrité écologique et fonctionnelle des tourbières et marais tourbeux acides (7140) ou alcalins (7230), ainsi que des formations végétales spécialisées qui leur sont associées (3150, 7220, 7240, 6410...).	Éviter la pollution de l'eau (notamment l'eutrophisation), éviter la modification des écoulements ou prélèvements d'eau en amont (captage), éviter le piétinement (troupeaux, fréquentation touristique).
OC1b	Conserver la qualité biologique et physico-chimique des lacs et plans d'eau stagnante (3130, 3140, 3150) des étages subalpin et alpin.	Éviter la pollution de l'eau (notamment l'eutrophisation), éviter la modification des écoulements ou prélèvements d'eau en amont (captage), éviter le piétinement (troupeaux, fréquentation touristique).
OC2	Préserver les milieux humides et aquatiques et leur diversité biologique : eaux courantes	
OC2a	Conserver la fonctionnalité écologique (continuités amont-aval) la qualité biologique, physico-chimique des ruisseaux, torrents et rivières, avec leurs végétations ripicoles herbacées (3220) ou ligneuses (3240, 91E0).	Éviter la pollution de l'eau (notamment l'eutrophisation), éviter la modification significative des écoulements ou prélèvements d'eau en amont (captage, micro-centrale).
OC2b	Conserver l'intégrité écologique et fonctionnelle des boisements bordant les cours d'eau (91E0 + autres ripisylves).	Non intervention ou intervention adaptée prenant en compte la forte valeur écologique et fonctionnelle de ces milieux. Sensibilisation des acteurs locaux et usagers.
MILIEUX AGROPASTORAUX OUVERTS ET SEMI-OUVERTS		
OC3	Conserver les milieux ouverts et favoriser leur diversité biologique	
OC3a	Conserver les prairies de fauche (6520) et prairies humides du <i>Molinon caeruleae</i> (6410). Restaurer la diversité biologique de certaines parcelles en voie de dégradation.	Mesures agri-environnementales, soutien à l'agriculture pour favoriser le maintien ou le rétablissement de la fauche dans les parcelles menacées d'abandon.
OC3b	Conserver les pelouses sèches des <i>Festuco-Brometalia</i> (6210). Restaurer la diversité biologique de certaines parcelles en voie de dégradation (embroussaillage).	Mesures agri-environnementales, soutien à l'agriculture pour favoriser le maintien ou le rétablissement de pratiques adaptées (fauche et/ou pâturage) dans les parcelles menacées d'abandon.
OC3c	Préserver un bon état de conservation général pour les milieux herbacés d'altitude (6170, 6150, 6230).	Mesures agri-environnementales, plans de gestion agro-pastoraux pour adapter la pression de pâturage à la sensibilité du milieu.
OC4	Conserver les landes et mégaphorbiaies et favoriser leur diversité biologique	
OC4a	Préserver un bon état de conservation général des landes alpines	Mesures agri-environnementales et plans de

	(4060), des formations à genévriers (5130) et des landes oroméditerranéennes endémiques (4090).	gestion agro-pastorale pour adapter la pression de pâturage à la sensibilité du milieu.
OC4b	Préserver un bon état de conservation général des saulaies subarctiques (4080) et des mégaphorbiaies hygrophiles (6430).	Mesures agri-environnementales et plans de gestion agro-pastorale pour adapter la pression de pâturage à la sensibilité du milieu.
MILIEUX FORESTIERS (hors ripisylve)		
OC5	Conserver les habitats forestiers et leur diversité biologique	
OC5a	Conserver l'intégrité écologique et fonctionnelle des sapinières-pessières intra-alpines des Vaccinio-Piceetea (9410) ainsi que des mélézins (9420).	Gestion sylvicole adaptée prenant en compte la forte valeur écologique de certains faciès. Mise en place d'îlots de vieillissement et de sénescents, création de RBF.
OC5b	Conserver l'intégrité des fourrés à Pin mugo (4070, 17 ha).	Non intervention, non destruction. Sensibilisation des acteurs locaux (bergers, forestiers) et usagers de la montagne (randonneurs...).
OC5c	Préserver le bon état de conservation général des pinèdes de Pin à crochets (9430), notamment le faciès prioritaire sur calcaire.	Non intervention, ou gestion sylvicole adaptée prenant en compte la forte valeur écologique de certains faciès et/ou secteurs. Mise en place d'îlots de vieillissement et de sénescents, création de RBF.
MILIEUX ROCHEUX ET SOUTERRAINS		
OC6	Préserver les écosystèmes rocheux et souterrains et leur diversité biologique	
OC6a	Préserver le bon état de conservation général des falaises et éboulis, calcaires ou siliceux, des grottes (8310) et des glaciers rocheux (8340).	Limiter et encadrer l'aménagement et la fréquentation des falaises sur les secteurs sensibles et/ou à certaines périodes. Concertation avec les usagers de ces milieux pour les informer des secteurs sensibles.
ESPECES		
OC7	Conserver la flore d'intérêt communautaire	
OC7a	Veiller à la bonne conservation des populations connues de Dracocéphale d'Autriche et de Sabot de Vénus et de leurs habitats.	Veille scientifique (protocole de suivi adapté). Sensibilisation des gestionnaires, propriétaires et usagers. Définition et mise en œuvre d'une gestion adéquate pour assurer leur conservation.
OC7b	Assurer une veille écologique sur la station de Chardon bleu.	Étude foncière de la station et précision de l'indigénat. Contrôle de la dynamique ligneuse si nécessaire.
OC7c	Rechercher de nouvelles stations de Dracocéphale d'Autriche, de Sabot de Vénus et de Chardon bleu des Alpes dans les secteurs propices. Rechercher d'autres espèces d'intérêt communautaire potentielles (Buxbaumie verte notamment).	Campagnes d'inventaires complémentaires.
OC8	Conserver les populations de chiroptères	
OC8a	Améliorer la connaissance des populations de chiroptères.	Campagnes d'études complémentaires afin de préciser les espèces présentes sur le site, leurs statuts et rechercher leurs gîtes.
OC8b	Veiller à la bonne conservation du réseau de gîtes potentiels liés aux vieux arbres, aux grottes et au bâti (vieux bâtiments, clochers/chapelles, ponts).	Prise en compte des espèces avant tout aménagement de gîtes (rénovation, mise en sécurité, fermeture de cavités). Actions de communication. Préservation de vieux arbres.
OC8c	Maintenir un réseau de corridors écologiques fonctionnel (haies, ripisylve...), notamment autour des gîtes et favoriser un bon état de conservation des habitats d'alimentation en milieux ouverts, semi-ouverts et en milieux boisés.	Réflexion sur les corridors de déplacement et prise en compte dans les documents d'urbanisme. Veiller à la qualité des chaînes trophiques en adaptant les traitements anti-parasitaires sur le bétail et en favorisant les techniques alternatives.
OC9	Conserver les autres espèces remarquables	
OC9a	Assurer la conservation des nombreuses autres espèces remarquables (oiseaux et insectes d'intérêt communautaire notamment), via la conservation de leurs habitats (en quantité et en diversité).	Voir OC relatifs aux habitats.

3 STRATÉGIE DE GESTION

3.1 Les grands leviers d'actions

Les grands leviers d'action représentent les principaux axes de travail qui permettront d'atteindre les objectifs de conservation. Pour le site Natura 2000 de la Clarée, on peut retenir :

Le soutien à l'agriculture de montagne et à la gestion pastorale

- Maintenir la pratique de la fauche et une gestion extensive des prairies de fauche de montagne
- Favoriser des pratiques pastorales adaptées à la ressource et aux enjeux écologiques
- Entretien des milieux ouverts

La promotion d'une sylviculture durable

- Favoriser des pratiques sylvicoles adaptées aux enjeux écologiques

La gestion raisonnée des milieux aquatiques et des zones humides

- Préserver les conditions hydrauliques et le caractère naturel des zones humides
- Maintenir les continuités écologiques et préserver le caractère naturel des ripisylves

La préservation des milieux anthropiques traditionnels (bâti et éléments structurants du paysage comme les haies)

- Favoriser la restauration des gîtes bâtis à chiroptères à l'abandon et prendre en compte leur présence lors des travaux de restauration.
- Maintenir un réseau fonctionnel de haies, arbres isolés, canaux, linéaires forestiers (corridors de déplacement) parallèlement au maintien des milieux ouverts et des milieux forestiers (territoires de chasse des espèces).

La gestion de l'impact des aménagements et des activités humaines sur le milieu

- Encourager la prise en compte des habitats et espèces patrimoniales dans la création et l'entretien des aménagements et infrastructures.
- Pour les hydrosystèmes, il s'agit de veiller au bon état de conservation hydrobiologique, fonctionnel et physico-chimique des cours d'eau, de limiter les aménagements, endiguements et exploitation et de préserver un débit minimum en proscrivant la mise en place de captages et les modifications de l'alimentation hydrique des habitats à enjeux.
- Pour les milieux rocheux et souterrains, il s'agit de limiter les aménagements (pistes, sentiers, équipements...) et maîtriser l'impact des activités humaines.
- Gérer la fréquentation touristique et améliorer les aménagements

L'information et la sensibilisation

- Informer, sensibiliser et communiquer auprès des acteurs du territoire et du public afin de promouvoir des bonnes pratiques

L'amélioration de la connaissance des richesses naturelles du site

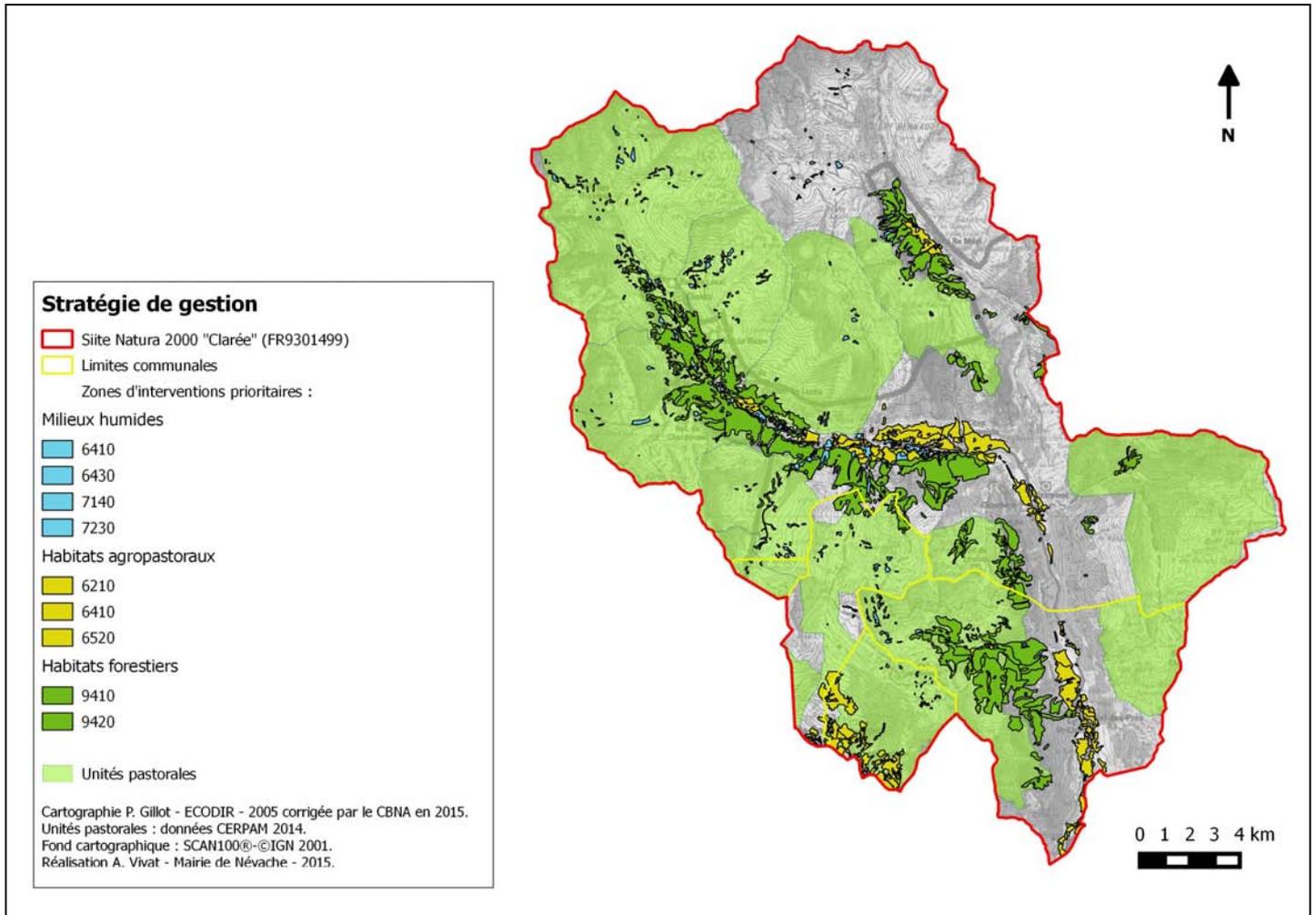
- Améliorer les connaissances et suivre l'évolution de l'état de conservation des habitats et des espèces
- Mettre en place une veille sur les milieux naturels et les espèces dans le cadre des projets d'aménagement

La mise en œuvre du Docob : animation, concertation, mise en cohérence avec les politiques publiques et les projets de territoire

- Animer, communiquer, informer en accompagnant et valorisant les différents acteurs et usagers du site dans la démarche Natura 2000.
- Assurer une veille du site Natura 2000 et mettre en cohérence les objectifs de conservation et de gestion avec les programmes et mesures de gestion existants (Opération Grand Site, plans d'aménagements de l'ONF et PSG, Charte Forestière, plan de gestion du Marais de Névache, schéma de gestion cynégétique de la FDC05, politiques de l'eau avec l'ONEMA et le Département, les Plans Nationaux ou Régionaux d'Action...) et avec les Docobs des sites Natura 2000 périphériques.
- Veiller à l'intégration des zones à enjeux dans les plans d'aménagements (PLU, SCOT...).
- Créer une dynamique de concertation avec les usagers et les acteurs du territoire.

3.2 Les zones d'intervention

La stratégie de gestion définit les priorités et la chronologie des objectifs de gestion, au regard de leur contribution aux objectifs de conservation et de leur faisabilité socio-économique. La carte ci-dessous permet de localiser les secteurs d'intervention prioritaires.



4 LES ACTIONS

4.1 Les 5 volets d'action

Volet A : Actions de gestion des milieux naturels et des espèces	Il s'agit des actions à réaliser afin de préserver le bon état écologique des habitats et espèces. Ces actions sont rémunérées et font l'objet de contrats Natura 2000 et MAEC ou de conventions.
Volet B : Bonnes pratiques	Il s'agit soit de pratiques déjà en vigueur qu'il convient de maintenir, soit d'un encouragement à mettre en place des pratiques respectueuses des milieux naturels et des espèces. Ces mesures ne font pas l'objet de contrats Natura 2000. Il s'agit d'une liste non exhaustive et non finalisée, qui servira de base à une réflexion avec les acteurs locaux sur la rédaction de la Charte Natura 2000. Les mesures intégrées à la Charte Natura 2000 donneront ainsi lieu à des exonérations fiscales.
Volet C : Actions de gestion de la fréquentation, d'information et de sensibilisation	La gestion de la fréquentation repose sur des actions d'aménagement des accès et des sentiers. D'autre part, des mesures d'information et de sensibilisation seront conduites en direction de publics variés (professionnels, grand public, scolaires, acteurs locaux) dans le but de favoriser la conservation du site.
Volet D : Animation du site	Il s'agit de la gestion au quotidien du site Natura 2000.
Volet E : Études et suivis	Il s'agit des études scientifiques nécessaires afin d'améliorer la connaissance des habitats et des espèces, ainsi que du suivi de l'état de conservation des habitats et des espèces, permettant notamment de juger de la pertinence des mesures de gestion.

4.1.1 Volet A : Actions de gestion des milieux naturels et des espèces

- A1 : Maintenir la richesse floristique des prairies permanentes par la fauche
- A2 : Maintenir la richesse floristique des prairies permanentes à enjeux par une fauche tardive
- A3 : Maintenir la richesse floristique des prairies permanentes par une fauche à pied
- A4 : Gérer les prairies humides par la fauche et/ou le pâturage
- A5 : Restaurer la fonctionnalité des zones humides
- A6 : Mettre en défens de zones humides remarquables
- A7 : Gestion des alpages : réaliser des diagnostics pastoraux
- A8 : Gestion des alpages : mettre en place des plans de gestion pastorale
- A9 : Gérer les pâturages d'intersaison présentant un enjeu environnemental
- A10 : Restaurer et entretenir les pelouses sèches et les landes
- A11 : Favoriser la régénération des boisements d'intérêt communautaire à enjeux
- A12 : Mettre en place des opérations de génie écologique en faveur de la biodiversité forestière
- A13 : Réduire l'impact de la desserte forestière
- A14 : Favoriser le développement de la nécromasse en forêt
- A15 : Aménager et préserver les gîtes à chauves-souris
- A16 : Lutter contre les espèces invasives ou indésirables
- A17 : Maintenir les infrastructures agro-écologiques et la biodiversité des cultures

4.1.2 Volet B : Bonnes pratiques – Charte Natura 2000

- B1 - Engagements généraux
- B2 - Milieux agropastoraux
- B3 - Bocage et éléments fixes du paysage
- B4 - Milieux forestiers
- B5 - Zones humides
- B6 - Milieux rocheux
- B7 - Chiroptères

4.1.3 Volet C : Actions de gestion de la fréquentation, d'information et de sensibilisation

- C1 : Installer des panneaux d'information à destination du grand public

- C2 : Mettre en place des sentiers d'interprétation
- C3 : Canaliser la fréquentation et limiter l'impact sur les secteurs sensibles
- C4 : Aménager les accès aux sites fortement fréquentés
- C5 : Monter des opérations de nettoyage des milieux naturels
- C6 : Réaliser et diffuser des dépliants d'information sur le site Natura 2000
- C7 : Réaliser et diffuser des guides des bonnes pratiques
- C8 : Sensibiliser les professionnels du tourisme
- C9 : Réaliser des actions de sensibilisation auprès du grand public
- C10 : Réaliser des actions de sensibilisation auprès des scolaires
- C11 : Réaliser une enquête « Chardon bleu » auprès de la population
- C12 : Réaliser une enquête « Chauves-souris » auprès de la population

4.1.4 Volet D : Animation du site

- D1 : Animer le site Natura 2000 et coordonner la mise en œuvre des actions
- D2 : Mettre en place une veille sur les projets
- D3 : Coordonner le suivi des actions et le suivi de l'état de conservation des habitats et des espèces
- D4 : Encourager et accompagner l'agriculture de montagne
- D5 : Encourager et accompagner l'exploitation forestière des parcelles privées de bas de versant et fond de vallée
- D6 : Concerter les acteurs de l'agriculture, de la sylviculture et de la chasse afin de préserver l'équilibre agro-sylvo-cynégétique
- D7 : Veiller à la coordination des actions Natura 2000 avec les autres projets de territoire (Grand Site, Marais des Iscles, Charte forestière, etc...)
- D8 : Proposer d'appliquer le statut de ZPS au site Natura 2000 « Clarée »

4.1.5 Volet E : Études et suivis

- E1 : Études et prospections complémentaires
- E2 : Suivi de l'effet des mesures de gestion
- E3 : Suivis scientifiques des espèces et des habitats

4.2 Les différentes modalités de mise en œuvre des actions

4.2.1 Les mesures contractuelles : Contrats Natura 2000 et MAEC

Les contrats sont établis entre l'État et toute personne physique ou morale, publique ou privée, propriétaire ou ayant droit, sur des terrains inclus dans le périmètre du site Natura 2000. Ils contiennent des engagements rémunérés et non-rémunérés, conformes aux orientations de gestion et de conservation définies dans le document d'objectifs. Cette aide ne constitue en aucun cas la contrepartie d'une contrainte imposée mais d'engagements volontaires assumés par le titulaire de droits. Outre la rémunération d'un service, le contrat Natura 2000 prévoit l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB). Enfin, les contrats Natura 2000 sont souscrits pour une durée de 5 ans, sauf pour certains contrats en milieux forestiers (contrat « Bois sénescents » avec engagement pour 30 ans).

En fonction du bénéficiaire et de la nature du milieu concerné, plusieurs contrats Natura 2000 existent :

4.2.1.1 Les MAEC ou contrats Natura 2000 agricoles

Ces contrats s'appliquent sur les parcelles déclarées à la PAC. Le montant des aides est défini selon le type d'engagement et vise à couvrir les coûts supplémentaires et/ou les pertes de revenus engendrés par les pratiques agro-environnementales (PDRR région PACA, août 2015). Les aides sont versées annuellement. Le contrat est souscrit pour 5 ans.

4.2.1.2 Les Contrats Natura 2000

Les contrats Natura 2000 ni agricoles ni forestiers (dits contrats « ni-ni ») financent des investissements ou des actions d'entretien non productif. Ils peuvent être signés par le propriétaire ou

toute personne physique ou morale, publique ou privée, disposant d'un mandat (convention de gestion, contrat...) pour intervenir et prendre des engagements de gestion sur la/les parcelles considérées. Le contrat est souscrit pour 5 ans. En règle générale, le contrat Natura 2000 non agricole – non forestier peut être contractualisé sur toutes les surfaces, exceptées celles déclarées à la PAC.

Les contrats Natura 2000 forestiers financent les investissements non productifs en forêts et espaces boisés. Le contrat est souscrit pour 5 ans, excepté pour la mesure concernant les arbres sénescents, pour laquelle la durée de contractualisation est de 30 ans.

4.2.2 La Charte Natura 2000

4.2.2.1 La Charte

Sources : Circulaire DNP/SDEN N°2007-1 du 30 avril 2007 relative à la charte Natura 2000.

La charte Natura 2000 est un outil d'adhésion au document d'objectifs d'un site Natura 2000 qui n'implique pas le versement d'une rémunération. Sa mise en œuvre contribue à faire atteindre les objectifs de conservation du site Natura 2000 sous la forme d'engagements sur des pratiques favorables à la conservation du site. Les engagements proposés correspondent à des « bonnes pratiques », souvent déjà en vigueur localement, et qui vont au-delà des exigences réglementaires.

Peuvent adhérer à la charte :

- le propriétaire,
- toute personne physique ou morale, publique ou privée, disposant d'un mandat (convention de gestion, contrat...) pour intervenir et prendre des engagements de gestion.

La durée d'adhésion à la charte est de 5 ans ou 10 ans.

4.2.2.2 L'exonération de la TFNB

L'article 146 de la loi du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux, dite « Loi DTR » a introduit dans le code général des impôts un article 1395 E qui prévoit que « les propriétés non bâties (...) sont exonérées de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) perçue au profit des communes et de leurs établissements publics de coopération intercommunale lorsqu'elles figurent sur une liste arrêtée par le préfet à l'issue de l'approbation du DOCOB d'un site Natura 2000 et qu'elles font l'objet d'un engagement de gestion défini à l'article L.414-3 du code de l'environnement pour 5 ans (contrat Natura 2000 ou charte) conformément au DOCOB en vigueur ».

L'exonération est ainsi accordée pour la durée de la charte ou du contrat Natura 2000 (5 ans) et peut être renouvelable.

Pour les parcelles disposant d'un bail rural, l'adhésion à la charte Natura 2000 doit être cosignée par le propriétaire et le preneur.

L'exonération de la TFNB étant accordée au propriétaire, il revient au propriétaire et au preneur de s'entendre au moment de la signature de la charte, sur les avantages financiers dont le preneur du bail pourra bénéficier.

4.2.3 Autres financements – les conventions

L'animation du site fait l'objet, à compter de la validation du DOCOB, d'une convention financière d'animation. Cette convention comprend le salaire du chargé de mission et ses frais courants, ainsi que certaines actions de communication, de sensibilisation du public et d'éducation à l'environnement.

En dehors des dispositifs prévus pour l'application de Natura 2000, d'autres dispositifs légaux de contractualisation peuvent être mis en œuvre pour l'animation du DOCOB. Des subventions peuvent être recherchées auprès de différents organismes : État/Europe (FEADER), Département, Conseil régional, collectivités, CIMA (plans de gestion pastorale)... Enfin, l'animateur qui met en œuvre le DOCOB peut envisager de passer une convention avec un propriétaire privé, une association, un club ou une fédération, afin d'accompagner le co-signataire dans la mise en place d'actions de gestion.

5 TABLEAU DE SYNTHÈSE DES MESURES DE GESTION

Code mesure	Intitulé de la mesure	Priorité	Code MAEC	Code Contrat Natura 2000	Echéancier				
					2016	2017	2018	2019	2020
Volet A : Actions de gestion des milieux naturels et des espèces					x	x	x	x	x
A1	Maintenir la richesse floristique des prairies permanentes par la fauche	1	PA-HD02-PM01	-	x	x	x	x	x
A2	Maintenir la richesse floristique des prairies permanentes à enjeux par une fauche tardive	1	PA-HD02-PM02 PA-HD02-PM03	-	x	x	x	x	x
A3	Maintenir la richesse floristique des prairies permanentes par une fauche à pied	2	PA-HD02-PM04	-	x	x	x	x	x
A4	Gérer les prairies humides par la fauche et/ou le pâturage	1	PA-HD02-PH01 PA-HD02-PH02 PA-HD02-PH03	A32303R A32304R A32305R	x	x	x	x	x
A5	Restaurer la fonctionnalité des zones humides	1	-	A32301P A32307P A32309P A32309R A32310R A32312P et R A32313P A32319P A32327P	x	x	x	x	x
A6	Mettre en défens de zones humides remarquables	1	PA-HD02-AL01 PA-HD02-PA01 PA-HD02-PH01	A32324P A32326P	x	x	x	x	x
A7	Gestion des alpages : réaliser des diagnostics pastoraux	2	-	-	x	x	x	x	x
A8	Gestion des alpages : mettre en place des plans de gestion pastorale	1	PA-HD02-AL01 PA-HD02-PA01 PA-HD02-PA02 PA-HD02-PF01 PA-HD02-PA03	-	x	x	x	x	x
A9	Gérer les pâturages d'intersaison présentant un enjeu environnemental	1	PA-HD02-PA01 PA-HD02-PA02 PA-HD02-PA03 PA-HD02-PF01 PA-HD02-PF02 PA-HD02-PH01 PA-HD02-PE01	-	x	x	x	x	x
A10	Restaurer et entretenir les pelouses sèches et les landes	1	PA-HD02-PA01 PA-HD02-PF01 PA-HD02-PF02 PA-HD02-PA03	A32301P A32305R A32303R A32303P A32302P	x	x	x	x	x
A11	Favoriser la régénération des boisements d'intérêt communautaire à enjeux	2	-	F22703 F22705 F22706 F22714 F22715 F22717	x	x	x	x	x
A12	Mettre en place des opérations de génie écologique en faveur de la biodiversité forestière	2	-	F22701 F22702 F22708 F22713 F22714	x	x	x	x	x
A13	Réduire l'impact de la desserte forestière	2	-	F22709 F22710 F22716	x	x	x	x	x

Code mesure	Intitulé de la mesure	Priorité	Code MAEC	Code Contrat Natura 2000	Echéancier				
					2016	2017	2018	2019	2020
A14	Favoriser le développement de la nécromasse en forêt	2	-	F22712 F22714	x	x	x	x	x
A15	Aménager et préserver les gîtes à chauves-souris	2	-	32323P 32327P 32326P	x	x	x	x	x
A16	Lutter contre les espèces invasives ou indésirables	2	-	2320P et R	x	x	x	x	x
A17	Maintenir les infrastructures agro-écologiques et la biodiversité des cultures	2	PA-HD02-FO01 PA-HD02-HA01 PA-HD02-AR01 PA-HD02-VP01 PA-HD02-PE01 PA-HD02-GC01	A32306P A32306R A32309R A32314P A32314R A32327P	x	x	x	x	x
Volet B : Bonnes pratiques – Charte Natura 2000									
B1	Engagements généraux	2	-	-	x	x	x	x	x
B2	Milieux agropastoraux	2	-	-	x	x	x	x	x
B3	Bocage et éléments fixes du paysage	2	-	-	x	x	x	x	x
B4	Milieux forestiers	2	-	-	x	x	x	x	x
B5	Zones humides	2	-	-	x	x	x	x	x
B6	Milieux rocheux	2	-	-	x	x	x	x	x
B7	Chiroptères	2	-	-	x	x	x	x	x
Volet C : Actions de gestion de la fréquentation, d'information et de sensibilisation									
C1	Installer des panneaux d'information à destination du grand public	1	-	-	x	x	x	x	x
C2	Mettre en place des sentiers d'interprétation	1	-	32324P 32325P 32326P	x	x	x	x	x
C3	Canaliser la fréquentation et limiter l'impact sur les secteurs sensibles	1	-	32324P 32325P 32326P	x	x	x	x	x
C4	Aménager les accès aux sites fortement fréquentés	2	-	32324P 32325P 32326P	x	x	x	x	x
C5	Monter des opérations de nettoyage des milieux naturels	2	-	-	x	x	x	x	x
C6	Réaliser et diffuser des dépliants d'information sur le site Natura 2000	1	-	-	x	x	x	x	x
C7	Réaliser et diffuser des guides des bonnes pratiques	2	-	-	x	x	x	x	x
C8	Sensibiliser les professionnels du tourisme	1	-	-	x	x	x	x	x
C9	Réaliser des actions de sensibilisation auprès du grand public	2	-	-	x	x	x	x	x
C10	Réaliser des actions de sensibilisation auprès des scolaires	1	-	-	x	x	x	x	x
C11	Réaliser une enquête « Chardon bleu » auprès de la population	2	-	-		x	x		
C12	Réaliser une enquête « Chauves-souris » auprès de la population	2	-	-		x	x		
Volet D : Animation du site									
D1	Animer le site Natura 2000 et coordonner la mise en œuvre des actions	1	-	-	x	x	x	x	x
D2	Mettre en place une veille sur les projets	1	-	-	x	x	x	x	x

Code mesure	Intitulé de la mesure	Priorité	Code MAEC	Code Contrat Natura 2000	Echéancier				
					2016	2017	2018	2019	2020
D3	Coordonner le suivi des actions et le suivi de l'état de conservation des habitats et des espèces	1	-	-	x	x	x	x	x
D4	Encourager et accompagner l'agriculture de montagne	1	-	-	x	x	x	x	x
D5	Encourager et accompagner l'exploitation forestière des parcelles privées de bas de versant et fond de vallée	1	-	-	x	x	x	x	x
D6	Concierter les acteurs de l'agriculture, de la sylviculture et de la chasse afin de préserver l'équilibre agro-sylvo-cynégétique	1	-	-	x	x	x	x	x
D7	Veiller à la coordination des actions Natura 2000 avec les autres projets de territoire (Grand Site, Marais des Iscles, Charte forestière, etc...)	1	-	-	x	x	x	x	x
D8	Proposer d'appliquer le statut de ZPS au site Natura 2000 « Clarée »	2	-	-	x	x	x	x	x
Volet E : Études et suivis									
E1	Études et prospections complémentaires	1	-	-	x	x	x	x	x
E2	Suivi de l'effet des mesures de gestion	1	-	-	x	x	x	x	x
E3	Suivis scientifiques des espèces et des habitats	1	-	-	x	x	x	x	x

6 ESTIMATIF FINANCIER

Les chiffrages présentés dans les tableaux récapitulatifs suivants donnent une première indication globale des montants nécessaires à la mise en œuvre du volet opérationnel du document d'objectifs sur une période de cinq ans (2016-2020). Ces chiffrages devront être révisés annuellement en fonction de nombreux paramètres (obtention des crédits, charge de travail des opérateurs et gestionnaires des sites, maîtrise foncière...) qui détermineront la faisabilité de la mise en œuvre des différents projets.

Volet A : Actions de gestion des milieux naturels et des espèces

Action	Estimatif coût 2016 (€)	Estimatif coût 2017 (€)	Estimatif coût 2018 (€)	Estimatif coût 2019 (€)	Estimatif coût 2020 (€)	Total 2016-2020 (€)
A1 : Maintenir la richesse floristique des prairies permanentes par la fauche	66,01 €/ha/an	Le montant total dépendra des surfaces contractualisées				
A2 : Maintenir la richesse floristique des prairies permanentes à enjeux par une fauche tardive	De 69,86 à 120,86 €/ha/an	Le montant total dépendra des surfaces contractualisées				
A3 : Maintenir la richesse floristique des prairies permanentes par une fauche à pied	150,88 €/ha/an	Le montant total dépendra des surfaces contractualisées				
A4 : Gérer les prairies humides par la fauche et/ou le pâturage : MAEC	De 66,01 à 119,96 €/ha/an	Le montant total dépendra des surfaces contractualisées				
A4 : Gérer les prairies humides par la fauche et/ou le pâturage : contrats Natura 2000	A définir	Le montant total dépendra des projets mis en œuvre				
A5 : Restaurer la fonctionnalité des zones humides	A définir	Le montant total dépendra des projets mis en œuvre				
A6 : Mettre en défens de zones humides remarquables : MAEC	75,44 €/ha/an	Le montant total dépendra des surfaces contractualisées				
A6 : Mettre en défens de zones humides remarquables : Contrats Natura 2000	A définir	Le montant total dépendra des projets mis en œuvre				
A7 : Gestion des alpages : réaliser des diagnostics pastoraux	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	50 000 €
A8 : Gestion des alpages : mettre en place des plans de gestion pastorale	De 75,44 €/ha/an à 254,24 €/ha/an	Le montant total dépendra des surfaces contractualisées				
A9 : Gérer les pâturages	De 75,44	Le montant total				

Action	Estimatif coût 2016 (€)	Estimatif coût 2017 (€)	Estimatif coût 2018 (€)	Estimatif coût 2019 (€)	Estimatif coût 2020 (€)	Total 2016-2020 (€)
d'intersaison présentant un enjeu environnemental	€/ha/an à 254,24 €/ha/an	dépendra des surfaces contractualisées				
A10 : Restaurer et entretenir les pelouses sèches et les landes : MAEC	De 75,44 €/ha/an à 254,24 €/ha/an	Le montant total dépendra des surfaces contractualisées				
A10 : Restaurer et entretenir les pelouses sèches et les landes : Contrats Natura 2000	A définir	Le montant total dépendra des projets mis en œuvre				
A11 : Favoriser la régénération des boisements d'intérêt communautaire à enjeux	A définir	Le montant total dépendra des projets mis en œuvre				
A12 : Mettre en place des opérations de génie écologique en faveur de la biodiversité forestière	A définir	Le montant total dépendra des projets mis en œuvre				
A13 : Réduire l'impact de la desserte forestière	A définir	Le montant total dépendra des projets mis en œuvre				
A14 : Favoriser le développement de la nécromasse en forêt	A définir	Le montant total dépendra des projets mis en œuvre				
A15 : Aménager et préserver les gîtes à chauves-souris	A définir	Le montant total dépendra des projets mis en œuvre				
A16 : Lutter contre les espèces invasives ou indésirables	A définir	Le montant total dépendra des projets mis en œuvre				
A17 : Maintenir les infrastructures agro-écologiques et la biodiversité des cultures : MAEC	De 0,36 €/ml/an pour les haies à 149,16 €/ha/an pour les mares	De 0,36 €/ml/an pour les haies à 149,16 €/ha/an pour les mares	De 0,36 €/ml/an pour les haies à 149,16 €/ha/an pour les mares	De 0,36 €/ml/an pour les haies à 149,16 €/ha/an pour les mares	De 0,36 €/ml/an pour les haies à 149,16 €/ha/an pour les mares	Le montant total dépendra des linéaires et surfaces contractualisés
A17 : Maintenir les infrastructures agro-écologiques et la biodiversité des cultures : Contrats Natura 2000	A définir	Le montant total dépendra des projets mis en œuvre				

Volet B : Bonnes pratiques – Charte Natura 2000 : voir volet D (Animation du site)

Volet C : Actions de gestion de la fréquentation, d'information et de sensibilisation

Action	Estimatif coût 2016 (€)	Estimatif coût 2017 (€)	Estimatif coût 2018 (€)	Estimatif coût 2019 (€)	Estimatif coût 2020 (€)	Total 2016-2020 (€)
C1 : Installer des panneaux d'information à destination du grand public	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	15 000 €
C2 : Mettre en place des sentiers d'interprétation	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	20 000 €
C3 : Canaliser la fréquentation et limiter l'impact sur les secteurs sensibles	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	20 000 €
C4 : Aménager les accès aux sites fortement fréquentés	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	10 000 €
C5 : Monter des opérations de nettoyage des milieux naturels	2 500 €	-	-	2 500 €	-	5 000 €
C6 : Réaliser et diffuser des dépliants d'information sur le site Natura 2000	3 000 €			2 000 €		5 000 €
C7 : Réaliser et diffuser des guides des bonnes pratiques	2 500 €	2 500 €	-	-	-	5 000 €
C8 : Sensibiliser les professionnels du tourisme	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	5 000 €
C9 : Réaliser des actions de sensibilisation auprès du grand public	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	10 000 €
C10 : Réaliser des actions de sensibilisation auprès des scolaires	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	10 000 €
C11 : Réaliser une enquête « Chardon bleu » auprès de la population	2 500 €	-	-	-	-	2 500 €
C12 : Réaliser une enquête « Chauves-souris » auprès de la population	-	2 500 €	-	-	-	2 500 €
TOTAL	28 500 €	23 000 €	18 000 €	22 500 €	18 000 €	110 000 €

Volet D : Animation du site

Un poste d'animateur Natura 2000 à 0,8 ETP sur 5 ans : 200 000 €.

Volet E : Études et suivis

Action	Estimatif coût 2016 (€)	Estimatif coût 2017 (€)	Estimatif coût 2018 (€)	Estimatif coût 2019 (€)	Estimatif coût 2020 (€)	Total 2016-2020 (€)
E1 : Études et prospections complémentaires	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	-	40 000 €
E2 : Suivi de l'effet des mesures de gestion	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	10 000 €
E3 : Suivis scientifiques des espèces et des habitats	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000,€	10 000 €
TOTAL	14 000 €	14 000 €	14 000 €	14 000 €	4 000 €	60 000 €

7 PROJETS, PLANS ET PROGRAMMES : ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

Source : Directive « Habitats naturels, Faune, Flore » (1992), articles 6.3 et 6.4.
Décret n°2010-365 du 9 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000.

L'objectif de l'évaluation des incidences est :

- de s'assurer de la compatibilité des projets avec le maintien de la biodiversité et les objectifs de conservation des sites Natura 2000 ;
- de mettre en place une nouvelle approche concertée intégrant, dès la conception des projets, la présence d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire.

Le cadre réglementaire actuel se base au niveau législatif sur l'article L414-4 du Code de l'Environnement et au niveau réglementaire sur les articles R414-19 à R414-24 du Code de l'Environnement.

Le nouveau dispositif pour les évaluations d'incidences Natura 2000 s'articule autour de trois listes qui fixent les activités soumises à évaluation des incidences.

I - Pour les **activités relevant d'une procédure d'autorisation, de déclaration ou d'approbation** dans les textes français :

- une liste nationale : fixée par le décret n° 2010-365 du 9 avril 2010, elle est d'application directe sur l'ensemble du territoire métropolitain (sauf mention contraire). La liste des projets, programmes et activités concernés est présentée en annexe E.
- une première liste locale : elle doit compléter la 1ère liste nationale, mentionnée ci-dessus, au niveau départemental ; chaque préfet a la responsabilité de la définir par arrêté.

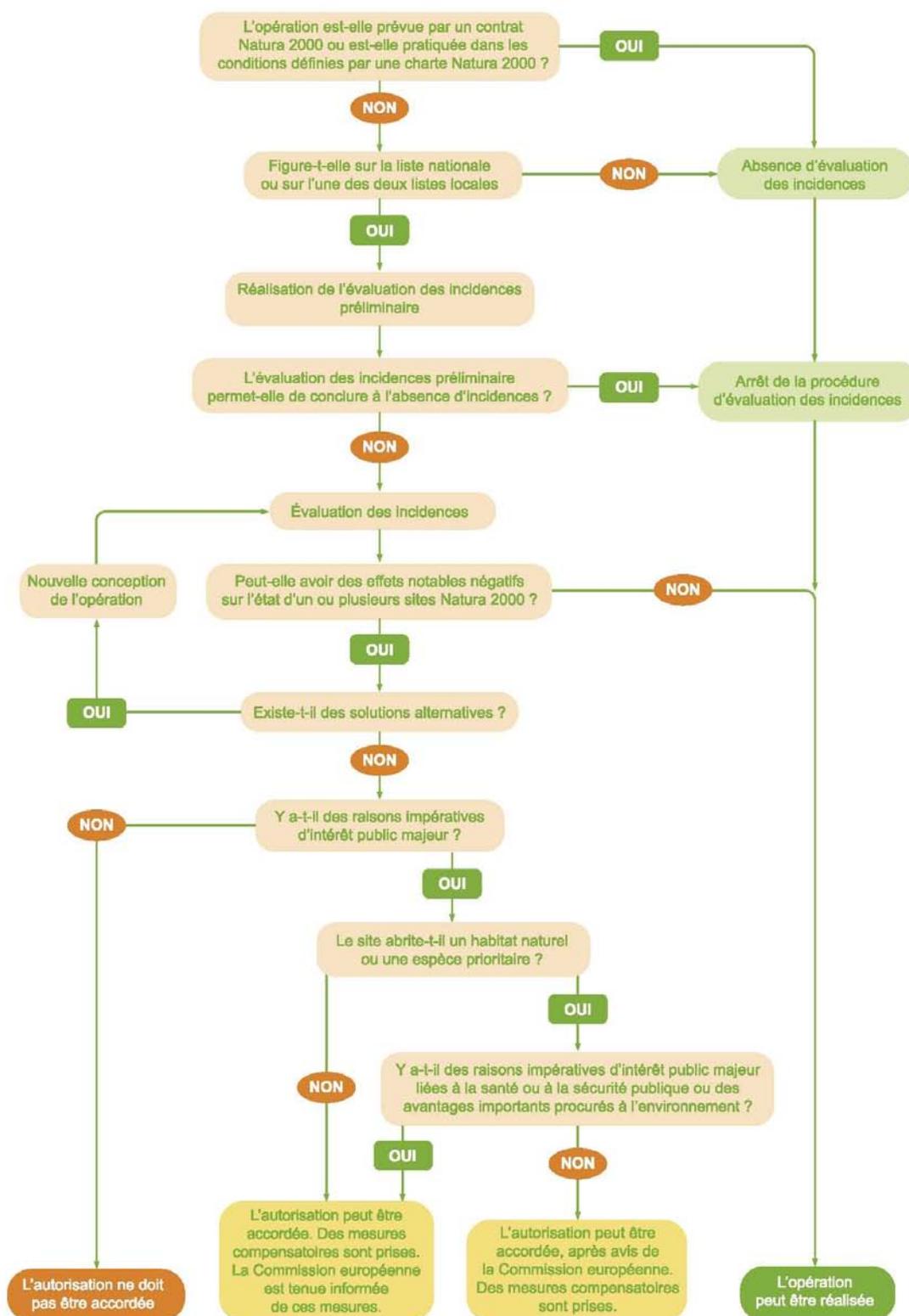
II - Pour les **activités ne relevant d'aucune procédure d'autorisation, de déclaration ou d'approbation** dans les textes français, un second décret a établi une liste de référence d'activités ne relevant d'aucun régime d'encadrement, dit "régime d'autorisation administrative propre à Natura 2000". A partir de ce décret a été établie une seconde liste locale en sélectionnant les items appropriés pour chaque territoire.

Le contenu du document d'évaluation des incidences est le suivant :

1. Présentation de l'opération
2. Exposé des éventuelles incidences sur le site Natura 2000 et en particulier sur les habitats et espèces présents
3. Mesures permettant de limiter ces incidences

Cette évaluation des incidences doit être proportionnée à l'importance de l'opération. Ainsi pour des petits projets, une procédure simplifiée a été mise en place.

Figure 1 : Schéma décisionnel de l'évaluation des incidences Natura 2000



Source : DREAL PACA